

**DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE ET
ECONOMIQUE PLURIANNUELLE (DPBEP)
2014-2016**

(vc)

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
I- EVOLUTION MACROECONOMIQUE 2011-2016.....	7
I.1. Evolution macroéconomique 2011-2012 et perspectives 2013.....	7
I.1.1 Evolution du secteur réel.....	7
I.1.2 Situation de la balance des paiements.....	10
I.1.3 Situation monétaire.....	11
I.2. Perspectives pour la période 2014-2016.	12
I.2.1 Projection du secteur réel.....	13
I.2.2 Projection de la balance des paiements.....	16
I.2.3 Projection de la situation monétaire.....	17
II- EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2011-2016.....	18
II.1. Evolution des finances publiques 2011-2013.....	18
II.1.1 Politiques budgétaires 2011-2013.....	18
II.1.2 Opérations financières de l'Etat 2011-2013.....	22
II.2. Perspectives d'évolution des finances publiques 2014-2016.	25
II.2.1 Opérations financières de l'Etat 2014-2016.....	25
II.2.2 Perspectives de convergence 2011-2016.....	27
II.3. Politique de la dette publique.....	29
II.3.1 Politique de la dette publique 2011 – 2012.....	29
II.3.2 Politique de la dette publique 2013-2016.....	30
III. CADRAGE BUDGETAIRE 2014-2016.....	32
III.1 Ressources budgétaires 2014-2016.....	32
III.1.1 Politiques fiscales 2014-2016.....	32
III.1.2 Projection des ressources budgétaires 2014-2016.....	33

III.2. Dépenses budgétaires 2014-2016.....	35
III.2.1. Politiques de dépenses 2014-2016.....	35
III.2.2 Analyse des projections des dépenses 2014-2016 par nature économique.....	36
III.2.3 Analyse des projections de dépenses budgétaires 2014-2016 par fonctions.....	43
IV. RISQUES SUR LES FINANCES PUBLIQUES.....	51
IV.1 Risques sur la mobilisation des ressources	51
IV.1.1 Risques sur la mobilisation des ressources intérieures	51
IV.1.2. Risques sur la mobilisation des ressources extérieures	52
IV.2 Risques liés à l'exécution des dépenses publiques	53
IV.2.1 Risques liés à la capacité d'absorption des dépenses d'investissement.....	53
IV.2.2 Risques liés à la survenance d'évènements imprévisibles	53
IV.2.3 Risques liés à la prise en compte des revendications sociales	54
IV.2.4 Risques liés au prolongement des projets d'investissement dans le temps	54
CONCLUSION	55
SOURCES STATISTIQUES	56
LISTE DES ANNEXES	57

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Croissance du PIB par secteur	13
Tableau 2: Principaux agrégats macroéconomiques	15
Tableau 3: Balance des paiements 2011-2016	16
Tableau 4: Situation monétaire 2011-2016	17
Tableau 5 : Tableau des opérations financières de l'Etat 2011-2016	22
Tableau 6: Mobilisation de concours extérieurs de 2009 à 2014	26
Tableau 7 : Situation des critères de convergence 2011-2016	27
Tableau 8 : Prévision de ressources extérieures budgétaires 2013-2016	35
Tableau 9 : Projection des dépenses budgétaires de l'Etat 2014-2016	37
Tableau 10: Evolution des dépenses d'abonnement	40
Tableau 11: Evolution des dépenses d'investissement	42
Tableau 12: Récapitulatif des allocations fonctionnelles des dépenses	45

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Evolution de la masse salariale de 1999 à 2013	38
Graphique 2 : Répartition de la masse salariale 2014-2016 par grandes fonctions	39
Graphique 3 : Répartition des dépenses d'investissements 2014-2016 par grandes fonctions	43
Graphique 4: Classification fonctionnelle des dépenses totales de 2014-2016	44

INTRODUCTION

Les efforts déployés par les autorités ivoiriennes pour assainir les finances publiques et réaliser des réformes substantielles dans les secteurs clés de l'économie tels que celui de l'énergie, de l'agriculture et du financier, ont permis à la Côte d'Ivoire de bénéficier d'un allègement substantiel du stock de sa dette à l'issue de l'atteinte le 26 juin 2012, du point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE).

Le défi auquel les autorités doivent désormais faire face, est l'impulsion d'un nouvel essor économique tout en veillant à la viabilité de la dette, à la soutenabilité des finances publiques et à la réduction de la pauvreté.

Le Gouvernement a dans cette optique adopté le Plan National de Développement (PND) 2012-2015, le 28 mars 2012, qui devient le cadre de référence des interventions publiques. Le PND se caractérise par la relance de l'investissement (public et privé) en privilégiant les secteurs porteurs de croissance soutenue et inclusive en vue de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.

Pour réaliser cet ambitieux programme, le Gouvernement ivoirien s'est résolu à renforcer l'assainissement des finances publiques à travers notamment la mise en œuvre de réformes budgétaires.

Pour ce faire, il s'est engagé à transposer dans le droit national les six (06) Directives adoptées par les pays membre de l'UEMOA le 26 juin 2009. Deux projets de lois organiques portant Code de transparence et Loi de finances ont été adoptés par le gouvernement en Juin 2013. Le vote par le Parlement de ces projets de loi marquera le début de l'application effective de ces directives qui apportent des innovations majeures dans les procédures actuelles de gestion des finances publiques.

Au nombre de ces innovations instituées par le nouveau cadre communautaire, s'inscrit le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) qui est un instrument de programmation budgétaire triennale glissante dans lequel l'allocation des ressources obéit à une logique fondée sur des objectifs et des priorités bien définis et régulièrement évalués. A ce jour, le processus couvre seize (16) ministères et devrait s'étendre à tous les ministères à l'horizon 2017.

L'intégration de ces CDMT ministériels dans le processus budgétaire nécessitant la prise en considération de la contrainte macroéconomique, le Gouvernement s'est alors engagé à élaborer un CDMT global qui traduit ses choix politiques à travers le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) tel que mentionné dans la directive N°06/2009/CM/UEMOA en son article 52.

Le DPBEP couvre ainsi une période minimale de trois (3) ans et évalue le niveau global de recettes, décomposées par grandes catégories d'impôts et de taxes ainsi que des dépenses budgétaires. Il vise à assurer une meilleure déclinaison des stratégies sectorielles et des programmes d'action au niveau de la loi de finances et à renforcer l'efficacité de la dépense publique.

Le présent DPBEP qui traduit la politique budgétaire du Gouvernement pour la période 2014-2016 et ses fondements macroéconomiques, est composé de quatre (4) parties. La première présente les évolutions macroéconomiques sur la période 2011-2016, la seconde retrace l'évolution des finances publiques en rapport avec les efforts de convergence sous régionale et la troisième fait l'analyse des projections budgétaires par nature économique et par principales fonction budgétaire sur la période 2014-2016. Enfin, la dernière partie évoque les risques sur les finances publiques

I- EVOLUTION MACROECONOMIQUE 2011-2016

I.1. EVOLUTION MACROECONOMIQUE 2011-2012 ET PERSPECTIVES 2013

I.1.1 Evolution du secteur réel

L'activité économique récente de la Côte d'Ivoire a été durement éprouvée **en 2011** par les effets de la crise post électorale (décembre 2010 - avril 2011). Cette crise a provoqué une dégradation de la situation sécuritaire et occasionné un exode massif des populations. Des pillages de services et entreprises publics, et de ménages ont été enregistrés. Au niveau du secteur privé, la destruction partielle de l'outil de production a entraîné la mise au chômage technique et le licenciement de nombreux travailleurs.

La normalisation progressive de la situation sociopolitique, le soutien de l'Etat aux opérateurs économiques sinistrés à travers des facilités fiscales, et le soutien des bailleurs de fonds (levée de l'embargo de l'UE, soutiens financiers notamment de la France, de la BAD, du FMI et de la BM) après le mois d'avril 2011, ont permis de contenir les effets économiques de cette crise.

Le taux de croissance est ressorti à -4,7% en 2011, consécutif au recul de la production des secteurs secondaire (-7,4% contre 4,7 % en 2010) et tertiaire (-12,4% contre 2,7 % en 2010). En effet, les dépressions du **secteur secondaire** imputables au recul des BTP (-11,6%) et des produits pétroliers (-23,6%) s'expliquent par l'attentisme des opérateurs économiques et la suspension temporaire de chantiers de l'Etat comme la construction du pont de Jacquerville et les travaux relatifs au transfert de la capitale politique à Yamoussoukro.

L'activité du secteur tertiaire s'est repliée sous l'effet :

- de la baisse du niveau des activités de transport (-18,3%), des perturbations du trafic aérien et maritime engendrées principalement par l'embargo de l'UE au cours du premier trimestre 2011 ;
- du recul du commerce de détail en raison des pillages, de la baisse de la demande en rapport avec la fermeture des banques pendant la période de trouble ;
- de la contraction des activités des télécommunications suite à la destruction des infrastructures et à la fermeture de nombreuses entreprises usant des services de télécommunication ;
- de la chute des droits et taxes (-17,3%) due au ralentissement du niveau de l'activité, aux problèmes de recouvrement des ressources publiques au cours de la crise et aux mesures fiscales (abattements fiscaux et abandon de certaines taxes) prises au cours de la période post crise pour soutenir les secteurs productifs.

Le secteur primaire a connu en revanche une hausse de 4,8% expliquée par la progression de l'agriculture vivrière, l'agriculture d'exportation et l'extraction minière :

- l'agriculture vivrière (+3%) a connu une poursuite de ses activités grâce à une bonne pluviométrie;
- l'agriculture d'exportation a enregistré un accroissement de 14,3% contre 0,2% en 2010 avec des hausses de production enregistrées au niveau des principales spéculations : cacao, coton-graine, sucre, ananas et huile de palme;
- l'extraction minière a aussi connu une hausse (5,9%) favorisée par l'augmentation de la production aurifère suite à la mise en exploitation de la mine d'or de Tongon. Ceci a permis de contrebalancer la chute de production de pétrole brute (en raison de difficultés techniques d'exploitation) et du gaz (en raison de l'arrêt des activités du fait de la crise).

Du côté de **la demande globale**, la consommation finale a baissé de 4,9% du fait du repli de la consommation des ménages et de la consommation publique. L'investissement est ressorti en retrait de 13,7% pour s'établir à 8,2% du PIB. Les importations et les exportations se sont contractées (respectivement de 25,5% et 3,7%) en rapport avec l'embargo sur les deux ports au cours du premier trimestre, la baisse du niveau d'activité, et le recul de certaines productions d'exportation tels que le café, la banane et les produits pétroliers.

L'inflation a atteint 4,9% avec la hausse notamment des prix des produits alimentaires causée par la persistance du phénomène de racket et des difficultés d'approvisionnement des marchés en produits vivriers. Le Gouvernement a initié des mesures en vue de la maîtrise de l'inflation, en bloquant les prix à la pompe des produits pétroliers, signant des protocoles d'accord avec les distributeurs pour réduire les prix des produits de grande consommation, améliorant les circuits de distribution pour faciliter l'approvisionnement des marchés et luttant contre le racket. Ces mesures ciblées ont induit une décélération des prix à partir de juillet 2011.

En 2012, la normalisation sociopolitique a favorisé la reprise des activités économiques, principalement dans les secteurs secondaire (+19,2%) et tertiaire (13,5%). Le secteur primaire enregistre une légère progression (2,3%). Ainsi, **le taux de croissance économique** s'est établi à 9,8% en 2012 contre -4,7% en 2011. Cette croissance est tirée, au niveau de la demande, par la hausse des investissements (+83,3%), de la consommation finale (+12,9%) et des exportations (+4,4%).

Dans le secteur secondaire, la croissance enregistrée s'explique essentiellement par la bonne progression des produits pétroliers et des activités dans le BTP, l'énergie et l'agroalimentaire. L'ouverture et la réhabilitation d'unités de production combinées à la reprise de la demande nationale et régionale ont contribué à la relance de l'agro-industrie dont la production a évolué positivement (+20,4% contre un repli de 5,3% en 2011). La production d'énergie électrique et d'eau a augmenté, passant de plus de 2,4% en 2011 à 6,7% en 2012, en relation avec la reprise de l'activité économique, l'électrification rurale et le renforcement du réseau d'adduction d'eau potable. Les BTP ont enregistré une croissance très forte de

44,3%, avec le démarrage des travaux de construction du Pont HENRI-KONAN-BEDIE, la poursuite des travaux du Pont de Jacquville, la réhabilitation des voiries et des pistes rurales et la construction d'édifices publics.

Au niveau du **secteur tertiaire**, la progression enregistrée est imputable aux composantes transports, télécommunications, commerce et autres services. Le volume des activités de transport a augmenté de 23,1% à la suite de mesures du Gouvernement pour améliorer la sécurité et la fluidité routières (réduction des barrages routiers, lutte contre le racket, redéploiement des forces de sécurité sur l'ensemble du territoire, réhabilitation des routes et des pistes). Le transport maritime s'est aussi amélioré avec la reprise des importations. Les télécommunications ont progressé (+13,6%) en raison du développement de nouveaux produits tels que le transfert d'argent par la téléphonie mobile et le renforcement des réseaux Internet (technologie 3G+). Le commerce s'est accru de 11% en 2012, avec le renforcement de la sécurité, la restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire et la libre circulation des marchandises. Les autres services ont connu une hausse de 12,9% contre -4,6% en 2011 en rapport avec la bonne tenue des services de l'immobilier, des banques-assurances et du tourisme-hôtellerie. Enfin, les droits et taxes recouverts ont augmenté d'environ 15,5% avec la reprise de l'activité économique, le redéploiement des services fiscaux sur tout le territoire national et les contrôles fiscaux engagés depuis 2011.

Dans le **secteur primaire**, la hausse de 2,3% est expliquée par les augmentations de la production de coton (288 400 tonnes contre 198 300 tonnes en 2011), de noix de cajou (450 000 tonnes contre 380 000 tonnes en 2011), de caoutchouc (254 700 tonnes contre 238 700 tonnes en 2011), de l'huile de palme (417 800 tonnes contre 394 000 tonnes en 2011) et des productions vivrières. Ces performances ont permis de contenir le repli des productions de cacao (1 433 000 tonnes contre 1 559 400 tonnes en 2011) et du pétrole brut (10,7 millions de barils contre 12,4 millions de barils en 2011).

La demande globale a également profité de la relance économique. La consommation a tiré avantage du climat d'apaisement, de la hausse des revenus et de la création d'emplois. Elle augmente de 12,9% en 2012 après un recul de 4,9% en 2011. Les investissements croissent de plus de 83,3%, soutenus par les chantiers de l'Etat et le renouvellement des outils de production détruits pendant la crise. Le taux d'investissement ressort ainsi à 13,7% du PIB, contre 8,2% en 2011 et 9% en 2010 (avec un taux d'investissement public d'environ 5% en 2012 contre moins de 3% en 2011). Les exportations ont progressé en volume de plus de 4,4%, impulsées par les produits pétroliers et agro-industriels. Le volume des importations a également cru de 26,1%, porté par les importations de biens intermédiaires et d'équipements, lié au regain de l'activité économique nationale.

La poursuite par le Gouvernement des mesures pour contenir les tensions inflationnistes en 2011, a permis de maîtriser la hausse des prix en dessous de la norme communautaire de 3%. **L'inflation** s'est établie à 1,3% en 2012, après 4,9% en 2011.

En 2013, l'activité économique nationale reste forte. **Le taux de croissance économique** se situerait à 9% sous l'impulsion d'une croissance dans tous les secteurs, primaire (+3,7%), secondaire (+13,3%), tertiaire (+12,6%).

La croissance de 3,7% du **secteur primaire** repose sur l'hypothèse d'une hausse de la production vivrière (+4%), des cultures d'exportation (+4%) et de l'extraction minière (+1,3%). En effet, la hausse de la production vivrière serait due en partie aux investissements prévus dans le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA). Quant aux cultures d'exportation, leurs productions devraient connaître une hausse à l'exception de celle du café. L'extraction minière enregistrerait également une hausse, en liaison avec l'accroissement escompté des productions de gaz et d'or, et en dépit du recul de la production de pétrole brut.

La progression de 13,3% **du secteur secondaire** serait tirée principalement par les BTP (+25,3%) du fait notamment des projets d'investissement comme l'autoroute Abidjan-Bassam, la réhabilitation et la construction de bâtiments et d'infrastructures socio-éducatives, la poursuite des travaux de construction de la centrale thermique CIPREL 4, le barrage hydroélectrique de Soubré, l'entretien et l'extension du réseau routier.

Le secteur tertiaire progresserait de 12,6%, grâce au dynamisme de l'ensemble de ses composantes, en liaison avec la vigueur du secteur secondaire qui se traduirait par la vitalité des transports (+6,6%), des télécommunications (+7,9%) et du commerce (+10,8%). Les autres services s'accroissent de plus de 10,7% avec la progression des services bancaires et immobiliers et la bonne tenue du tourisme-hôtellerie.

La demande globale évoluerait positivement sur toutes ses composantes. La consommation finale augmenterait en volume de 5%, stimulée par la création d'emplois et l'augmentation des revenus dans le secteur privé notamment avec l'amélioration de la rémunération des producteurs de cacao. Les investissements seraient encouragés par la poursuite des grands chantiers de l'Etat dans le domaine des infrastructures économiques et sociales. Le taux d'investissement devrait connaître une hausse pour se situer à 17,5% du PIB. Le volume des exportations devrait s'accroître sous l'impulsion de la demande extérieure des produits transformés et primaires. Le volume des importations, portées par les biens intermédiaires et d'équipements, devrait soutenir la croissance et progresserait d'environ 13,0%.

L'inflation se situerait à 2,7% en 2013 dans le sillage de l'augmentation des prix du gaz butane, de la hausse des tarifs et du basculement au régime commun des clients « faux modérés » dans le secteur de l'électricité ainsi que de la mise en œuvre du mécanisme automatique de fixation des prix des produits pétroliers.

I.1.2 Situation de la balance des paiements

En 2011, le solde global de la balance des paiements est ressorti excédentaire d'environ 428,7 milliards (3,8% du PIB), tiré par le compte de transactions courantes.

Le **compte extérieur courant** (y compris transferts secteur public) est ressorti excédentaire de 1 256,5 milliards (11,1% du PIB) contre 230 milliards (2% du PIB) en 2010, du fait principalement de l'amélioration du solde commercial. En effet l'embellie des cours internationaux (prix

du cacao notamment) a permis une augmentation de la valeur des exportations (+293 milliards). Dans le même temps, celle des importations se réduisait significativement (-785 milliards) suite à la stagnation de l'activité économique observée au premier semestre de l'année.

Le **solde du compte de capital** a connu une nette dégradation, passant d'un excédent d'environ 17 milliards à un déficit de près de -807 milliards (soit 7,1% du PIB).

En 2012, le solde global est ressorti déficitaire de -256,6 milliards, en rapport avec le déficit enregistré au niveau des opérations courantes.

Le **solde courant** ressortait déficitaire de 374,3 milliards (-3% du PIB). Ce résultat est lié au fort repli de l'excédent de la balance commerciale (-51,7%) et à la dégradation relativement égale de l'ensemble des soldes de services (-10,4%), de revenus (-13%) et de transferts (-10,6%). La réalisation d'importants investissements en relation avec la reprise de l'activité économique, la construction d'ouvrages routiers (Axe Boundiali-Tengrela, Echangeur Riviera 2, Pont Henri-Konan-Bédié), la réhabilitation des universités et de bâtiments administratifs, ont en effet entraîné un rebond des importations (+52%) beaucoup plus important que l'augmentation des exportations (+4%).

Le **solde du compte de capital** s'est en revanche amélioré, pour ressortir excédentaire, d'environ 118 milliards (0,9% du PIB) grâce aux remises de dettes (avec l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE), à la hausse des dons projets, au rebond des investissements directs étrangers et des investissements de portefeuille entrants, ainsi qu'aux interventions du Trésor Public sur le marché financier à travers les émissions de titres publics.

En 2013, le solde global de la balance des paiements devrait ressortir excédentaire, pour s'établir à environ 48 milliards, tiré principalement par le compte de capital.

Le déficit du **solde courant** constaté en 2012 pourrait s'améliorer de 176,8 milliards pour s'établir à 197,5 milliards (1,3% du PIB).

L'excédent du **compte de capital** s'élèverait à environ 245,5 milliards (1,7% du PIB) en forte hausse par rapport à 2012 (+127,7 milliards), compte tenu de la bonne tenue des investissements directs étrangers, des interventions du Trésor Public sur le marché financier et des soutiens financiers des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

I.1.3 Situation monétaire

En 2011, la forte baisse du volume des importations et l'augmentation des exportations par rapport à 2010 ainsi que la mobilisation de concours extérieurs auprès des PTF ont entraîné une hausse des avoirs extérieurs nets (429 milliards). Les crédits intérieurs connaissent une progression (+82 milliards) qui s'explique par l'augmentation des crédits à l'économie (48 milliards) notamment les crédits de campagne agricole. En contrepartie, la masse monétaire a connu un accroissement de 253 milliards (soit +6,1% par rapport à fin décembre 2010).

En 2012, la dégradation du solde extérieur courant, notamment de la balance commerciale avec une hausse plus importante des importations (+1 641 milliards) que des exportations (+251 milliards), a impacté les avoirs extérieurs nets, qui se réduisent de 257 milliards. Les crédits intérieurs s'accroissent quand à eux de 514 milliards, repartis de manière relativement égale entre l'Etat, qui augmente son endettement net vis-à-vis du système bancaire (+259 milliards) et les crédits à l'économie (+255 milliards pour atteindre 2 308,3 milliards, soit 67% des crédits intérieurs). En contrepartie, la masse monétaire enregistre une expansion de 206 milliards (+4,4%).

En 2013, la situation monétaire est marquée par la reprise à la hausse de l'accumulation d'avoirs extérieurs nets (+48,0 milliards), en lien avec l'amélioration du solde global des comptes extérieurs, notamment la bonne tenue des exportations et la forte mobilisation des ressources extérieures. Un accroissement des crédits intérieurs de 546,8 milliards est prévu (soit une hausse de 15,9%). Cette hausse concerne tant les crédits à l'économie (+271,9 milliards), en vue de soutenir la reprise économique, que les crédits à l'Etat (+274,9 milliards). En contrepartie, **la masse monétaire** enregistrerait une augmentation de 594 milliards.

I.2. PERSPECTIVES POUR LA PERIODE 2014-2016.

Les objectifs de politique économique sur la période 2014-2016, visent à assurer la stabilité macroéconomique et à poursuivre la dynamique de croissance forte et soutenue, créatrice d'emplois. **Les taux de croissance** escomptés ressortiraient à 9,1% en 2014, puis à 10% en 2015 et 2016, soutenus par les investissements et la consommation, confortés par la poursuite des réformes structurelles. Par ailleurs, le Gouvernement assurera la viabilité de la dette publique afin de dégager une marge budgétaire lui permettant de poursuivre la mise en œuvre du PND.

Les investissements seraient orientés vers les secteurs moteurs de croissance tant transversaux (justice et bonne gouvernance, éducation et enseignement technique et supérieur, santé, urbanisation et habitat, environnement, salubrité, eau potable, eaux et forêts et sécurité) que verticaux (infrastructures et transports, énergie, mines et hydrocarbures, agriculture, industrie et PME, production animale et ressources halieutiques, TIC et recherche scientifique, commerce, artisanat et tourisme).

Le secteur privé, moteur essentiel de cette croissance, devrait bénéficier d'un environnement des affaires plus incitatif, suite à l'adoption du nouveau code des investissements, la mise en place du Guichet Unique de Facilitation de Création d'Entreprises et la promotion des Partenariats Publics-Privés (PPP), l'implantation de nouvelles usines, la construction de logements sociaux et l'accroissement de la capacité de production d'énergie électrique.

I.2.1 Projection du secteur réel

Les taux de croissance réels projetés sur la période s'établissent à 9,1% en 2014 puis 10% en 2015 et 2016, avec un taux d'inflation annuel moyen d'environ 2,0%.

Tableau 1: Croissance du PIB par secteur

Croissance en volume (en %)	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Estimations		Projections			
Secteur primaire	4,8	2,3	3,7	5,6	4,9	4,6
Agri. vivrière	3,0	3,0	4,0	5,5	6,0	6,0
Agri. export	14,3	-0,2	4,0	1,3	3,6	2,5
Extraction minière	5,9	-4,5	1,3	22,1	1,3	0,0
Sylviculture	-22,3	30,0	1,2	1,2	1,2	0,0
Secteur secondaire	-7,4	19,2	13,3	14,5	15,7	15,3
BTP	-11,6	44,3	25,3	30,5	32,0	27,1
Agroalimentaire	-5,3	20,4	6,5	8,5	8,8	8,0
Produits pétroliers	-23,6	45,5	5,0	10,0	5,0	5,0
Energie (eau, électricité)	2,4	6,7	16,2	6,3	8,5	12,0
Autres industries	-4,6	3,4	9,2	7,7	7,3	7,5
Secteur tertiaire	-12,4	13,5	12,6	8,9	12,3	12,3
Transport	-18,3	23,1	6,6	8,6	10,5	10,0
Télécommunications	-2,0	13,6	7,9	6,6	3,5	3,5
Commerce	-7,1	11,0	10,8	9,7	11,0	11,2
Autres Services	-14,6	12,9	10,7	8,7	11,8	12,5
Droits et taxes	-17,3	15,5	20,5	8,3	16,5	15,0
Administrations	0,5	3,9	4,0	7,0	3,2	3,0
Produit intérieur brut (PIB)	-4,7	9,8	9,0	9,1	10,0	10,0

Source : DGE

Le secteur primaire devrait retrouver un rythme de croissance relativement fort (environ 5,0% par an en moyenne), soutenu par la politique d'accroissement de la productivité et de la compétitivité des filières, l'amélioration du traitement des vergers et la poursuite de l'amélioration des

routes et voies de desserte. L'agriculture vivrière pourrait augmenter de 5,8% en moyenne par an sur la période avec la relance de la production alimentaire. La production pétrolière et minière pourrait croître en 2014 (22,1%) du fait principalement de la production d'or.

Le secteur secondaire, avec l'amélioration de l'environnement des affaires, les actions de promotion de l'investissement privé et l'accroissement des capacités de production des entreprises, devrait poursuivre une croissance forte (15,2% en moyenne par an). Cette croissance serait soutenue en particulier par l'évolution du secteur des BTP, qui progresserait à un taux d'environ 29,9% en moyenne sur les trois (3) ans, bénéficiant de la mise en chantiers de nouveaux projets. L'agro-industrie progresse à un taux moyen de 8,4%, en relation avec la reprise de la demande nationale et sous-régionale. L'installation d'une nouvelle centrale électrique d'une capacité de production de 100 MW depuis mars 2013 et l'augmentation des capacités de production de la CIPREL renforceront les capacités de production électrique (le secteur énergétique progresserait d'environ 8,9% en moyenne par an).

Le secteur tertiaire croîtrait à plus de 11,2% en moyenne, appuyé par la bonne progression des activités de commerce (10,6% en moyenne), de transport et des autres services (10,3% en moyenne) et du renforcement des efforts de collecte des droits et taxes (13,2% en moyenne).

Tableau 2: Principaux agrégats macroéconomiques

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Estimations		Projections			
PIB nominal (milliards de FCFA)	11 360,0	12 600,0	14 126,0	15 760,0	17 663,0	19 836,0
PIB par habitant (en milliers de FCFA)	501,9	541,3	590,0	640,0	697,4	761,5
FBCF (milliards de FCFA)	928,0	1 720,0	2 477,8	2 941,1	3 567,0	4 523,6
Taux de croissance en volume (%)						
PIB	-4,7	9,8	9,0	9,1	10,0	10,0
Consommation finale	-4,9	12,9	5,0	5,8	6,0	5,8
Formation brut de capital fixe	-13,7	83,3	39,9	15,7	18,2	23,6
Public	-13,7	92,2	60,0	13,6	25,3	9,2
Privé	-13,8	79,0	28,7	17,2	13,6	34,1
<i>Importations</i>	-25,5	26,1	13,0	11,6	8,2	7,7
<i>Exportations</i>	-3,7	4,4	11,1	13,9	7,7	7,8
En pourcentage du PIB						
Formation brut de capital fixe	8,2%	13,7%	17,5%	18,7%	20,2%	22,8%
Public	2,8%	4,9%	7,2%	7,5%	8,5%	8,4%
Privé	5,4%	8,8%	10,4%	11,2%	11,7%	14,4%
Prix à la consommation (variation en %)	4,9	1,3	2,7	2,4	2,0	2,0

Source : DGE

Toutes les **composantes de la demande globale** progresseront favorablement. La **consommation finale** croîtrait à plus de 5,8% en moyenne sur les trois ans, stimulée par la création d'emplois et l'augmentation des revenus dans le secteur privé. Le **dynamisme des investissements** tant privés que publics, avec notamment la poursuite des chantiers d'infrastructures économiques et sociales, devrait permettre de porter le taux d'investissement à 18,7% du PIB en 2014, puis à 20,2% et 22,8% en 2015 et 2016. Les **exportations** devraient poursuivre une tendance à la hausse (9,8% en moyenne) soutenue par la demande extérieure, tandis que les importations, entretenues par la demande de biens intermédiaires et d'équipements pour soutenir l'activité économique intérieure, connaîtraient un taux de croissance de plus de 11,6% en 2014, avant de se situer 7,7% en 2016.

I.2.2 Projection de la balance des paiements

Les objectifs du Gouvernement visent à consolider l'excédent global des comptes extérieurs, et permettront de stabiliser les avoirs extérieurs nets équivalents à plus de trois (3) mois d'importations.

Le **compte courant** se situerait à -14,4 milliards en 2014, -46,8 milliards en 2015 et -43,8 milliards en 2016.

Le **compte de capital et d'opérations financières**, excédentaire sur toute la période 2014-2015, notamment sous l'impulsion d'une hausse des dons projets et des investissements directs étrangers entrants, passerait de 114,4 milliards en 2014 à 143,8 milliards en 2016.

Tableau 3: Balance des paiements 2011-2016

(en milliards de francs CFA)	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Estimation		Projection			
Balance commerciale	2 816,3	1 360,4	1 529,3	1 761,7	1 895,7	2 073,0
Exports, f.o.b.	5 966,1	6 041,0	6 584,7	7 144,4	7 860,9	8 718,1
Imports, f.o.b.	-3 149,8	-4 680,6	-5 055,4	-5 382,7	-5 965,2	-6 645,1
Balance des services	-841,9	-929,6	-997,7	-1 034,4	-1 091,9	-1 139,8
Balance des revenus	-466,3	-526,8	-518,1	-556,1	-632,8	-696,2
Transferts nets	-251,6	-278,3	-211,0	-185,6	-217,8	-280,8
Balance courante	1 256,5	-374,3	-197,5	-14,4	-46,8	-43,8
<i>(en % du PIB)</i>	<i>11,1%</i>	<i>-3,0%</i>	<i>-1,4%</i>	<i>-0,1%</i>	<i>-0,3%</i>	<i>-0,2%</i>
COMPTE DE CAPITAL	-806,7	118,3	245,5	114,4	146,8	143,8
Erreurs et omissions	-21,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SOLDE GLOBAL	428,7	-256,0	48,0	100,0	100,0	100,0
<i>(en % du PIB)</i>	<i>3,8%</i>	<i>-2,0%</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,6%</i>	<i>0,6%</i>	<i>0,5%</i>

Source: MPMEF/DGE/DCPE, BCEAO

I.2.3 Projection de la situation monétaire

Les projections monétaires pour la période 2014-2016 font ressortir la consolidation des avoirs extérieurs nets ainsi qu'une augmentation des crédits intérieurs.

La hausse des **avoirs extérieurs nets** est projetée à 100 milliards par an sur la période. Cette progression s'expliquerait par l'amélioration de l'excédent commercial et l'accroissement des investissements directs étrangers, favorisés par l'amélioration de l'environnement des affaires et la réalisation des infrastructures économiques.

L'accroissement du **crédit intérieur** serait tiré par les crédits à l'économie dont le niveau passerait de 3 127,8 milliards en 2014 à 4 326,2 milliards en 2016, en soutien à l'activité économique, tandis que l'endettement net de l'Etat, après avoir atteint un niveau de 1408,1 milliards en 2013, devrait croître pour atteindre un niveau de 1 587,9 milliards en 2016.

En contrepartie, **la masse monétaire** s'accroîtrait d'environ 1 588,8 milliards en s'établissant à 7732 milliards en 2016 contre 6 143,2 milliards en 2014. Cet accroissement se traduirait par une augmentation de la circulation fiduciaire comme des dépôts.

Tableau 4: Situation monétaire 2011-2016

(en milliards de FCFA)	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Estimation		Projection			
Avoirs extérieurs nets	1 812,9	1 555,9	1 603,9	1 703,9	1803,9	1903,9
Crédits intérieurs net	2 927,5	3 441,5	3 988,3	4 525,2	5167,0	5914,1
Crédits à l'économie	2 053,3	2 308,3	2 580,2	3 127,8	3659,5	4326,2
Crédit net à l'Etat	874,1	1 133,2	1 408,1	1 397,4	1507,5	1587,9
Masse monétaire	4 705,2	4 911,4	5 506,3	6 143,2	6885,0	7732,0
En % du PIB	41,4%	39,0%	39,0%	39,0%	39,0%	39,0%
Autres postes nets	35,2	86,0	86,0	86,0	86,0	86,0

Source : MP MEF/DGE/DCPE, BCEAO

II- EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2011-2016

II.1. EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2011-2013

II.1.1 Politiques budgétaires 2011-2013

a- Politique fiscale 2011-2013

Dans l'optique de moderniser le dispositif fiscal et de soutenir les acteurs économiques privés dont les activités ont été affectées par la crise, des mesures administratives et techniques ont été prises :

- **la création d'un guichet unique** pour le dépôt des états financiers dans une optique d'harmonisation des états financiers annuels édités au sein de l'espace communautaire de l'UEMOA ;
- **l'admission en régime simplifié** des entreprises prestataires de services pétroliers en vue de faciliter leur identification, le suivi de leurs activités, de leurs déclarations fiscales et les paiements des impôts dus ;
- **les suspensions partielles ou totales** de vignettes sur les véhicules à moteurs et les patentes, les exonérations ou abattements fiscaux (la cotisation d'impôt synthétique et l'impôt foncier) et les annulations d'arriérés d'impôt général sur les revenus;
- **la défiscalisation** des prélèvements d'intérêts sur les prêts accordés par les banques aux entreprises sinistrées ainsi que sur les investissements et équipements acquis en 2011, l'exonération d'impôt BIC des entreprises sinistrées et l'abandon des créances fiscales.

En outre, dans le cadre de l'accompagnement de l'activité économique, de la lutte contre la cherté de la vie et la relance des activités génératrices de revenus dans les zones ex-CNO, des dispositions complémentaires ont été prises et concernent entre autres:

- **la promotion des exportations** : des allègements fiscaux visant la compétitivité des entreprises exportatrices ont été accordés. Ils consistent en l'extension du dispositif d'exemption de la TVA sur les ventes et prestations de services aux entreprises exportatrices de coton, d'ananas, du textile, d'emballages;
- **la promotion de l'agriculture** : des exonérations de TVA ont été également consenties sur les matériels et pièces détachées d'origine agricole acquis par le biais de crédit-bail;
- **l'accès aux soins de santé** dans les centres hospitaliers agréés par le ministère en charge de la santé: une exonération de TVA sur les frais d'hospitalisation, de transport des blessés et malades, de fournitures de nourriture et des soins a été consentie ;
- **la promotion de l'accès des consommateurs aux sources alternatives d'énergie** avec un abattement de 50% des droits de douane sur le matériel de production de l'énergie solaire.

Aussi, pour garantir un meilleur accès de tous les opérateurs économiques aux financements, des dispositions ont été prises pour étendre l'exonération de la TOB sur les agios des prêts et crédits jusque-là consentis par les banques ivoiriennes, à l'instar des banques étrangères, à l'ensemble des établissements de crédits opérant sur le territoire national y compris les institutions financières à caractère mutualiste ou coopératif.

Par ailleurs, des réformes fiscales de nature à améliorer le niveau de recouvrement des recettes intérieures ont été engagées. Elles comprennent la finalisation du logiciel de suivi des exonérations, la mise en place d'un comité en charge du suivi des remboursements de crédits de TVA, la modernisation de la TVA visant la limitation du niveau des exonérations accordées, l'intensification des contrôles fiscaux et enquêtes douanières en vue de lutter contre les fraudes et l'évasion fiscales.

Enfin, d'autres mesures ont porté sur l'élargissement de la base imposable, le relèvement du taux d'imposition des impôts ou taxes dont le rendement est jugé insuffisant et l'institution de nouvelles taxes sur des activités en pleine expansion ou le bénéfice des entreprises dont le chiffre d'affaires connaît un important essor.

Ce sont :

- l'extension du champ d'application de l'impôt foncier aux exploitations agricoles des entreprises agro-industrielles ;
- la création de services d'assiettes et de recettes dédiés à la gestion de l'impôt foncier en vue d'en accroître le rendement ;
- le renforcement des travaux sur le cadastre pour mieux identifier les contribuables et accroître le rendement du foncier ;
- le relèvement de 2 à 3% du taux de taxation sur la télécommunication ;
- l'institution d'une taxe sur le profit additionnel des exploitations minières et l'aménagement de la clé de répartition des droits, taxes et redevances dans ce secteur ;
- l'institution d'une taxe sur le caoutchouc granulé ;
- l'institution d'une taxe spéciale sur les sacs et sachets en matière plastique ;
- l'instauration d'une redevance liée à la délivrance des licences 3G aux entreprises de téléphonie ;
- la création d'une taxe sur le développement touristique ;
- l'application effective de la disposition relative au bonus de signatures sur les contrats d'exploration pétrolière.

b- Politique en matière de dépenses publiques

La politique budgétaire sur la période 2011-2013 reste conforme au cadre de référence du programme économique et financier et à celui du PND. Ce cadre se fonde sur la restauration d'une dynamique de croissance soutenue et durable, portée par les investissements publics et privés.

L'objectif est de doter le pays d'infrastructures économiques de qualité et de soutenir les moteurs de croissance. Cette relance des investissements est compatible avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et prend en compte la poursuite de la mise en œuvre du DSRP en vue de la réduction de la pauvreté et la relance de l'activité du secteur privé grâce à l'amélioration de l'environnement des affaires et à la promotion de la bonne gouvernance.

Suivant cette logique, la politique budgétaire du Gouvernement s'est appuyée sur la bonne gestion des finances publiques. Il s'agit pour le Gouvernement, d'œuvrer pour une allocation stratégique des ressources publiques, de rechercher la soutenabilité de la dette publique dans un contexte d'accroissement des dépenses d'investissements publics et d'approfondir la réforme du cadre budgétaire entamée depuis 2009.

Face à la précarité des conditions de vie des populations durement éprouvées par une dizaine d'année de crise sociopolitique, le Gouvernement a initié deux types d'actions en vue de leur redonner espoir. Il s'agit de la création des conditions d'un environnement social apaisé et de la reprise de l'activité économique.

Les dispositions prises pour favoriser une vie sociale harmonieuse ont porté sur des actions d'ordre politique, sécuritaire et de couverture de besoins sociaux élémentaires.

Au plan politique, une Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation a été créée en vue de relancer le processus de réconciliation nationale.

Au plan sécuritaire, des actions ont été menées pour restaurer l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national et rassurer les populations. Ces actions ont porté notamment sur la réunification de l'armée, le soutien aux activités du Centre de Commandement Intégré, le recasement et la réinsertion des ex-combattants dans la vie sociale, le redéploiement progressif de la gendarmerie, de la police et du corps préfectoral.

Au plan social, le Gouvernement a décidé du paiement des salaires et arriérés de salaires des mois d'avril et mars 2011, de la gratuité des soins de santé dans les hôpitaux et centres de soins publics. Pour parer au déficit d'enseignants et de personnel de santé, des recrutements ont été effectués. De même, le Gouvernement a procédé à la construction et à la réhabilitation d'infrastructures sociales dans le cadre du Programme Présidentiel

d'Urgence. Il a également poursuivi la mise en œuvre du DSRP à travers l'exécution des dépenses pro-pauvres pour répondre à la détérioration des équipements dans les secteurs santé et éducation-formation ainsi qu'aux besoins en eau des zones ex-CNO.

Enfin, dans l'optique de lutter contre la cherté de la vie, des protocoles d'accord ont été signés. C'est ainsi qu'un abattement sur le prix du riz a été consenti et a entraîné un manque à gagner de plus de 16 milliards sur les recettes d'importations de marchandises entre août et octobre 2012.

Au plan économique, des mesures spécifiques ont été prises pour assurer la reprise effective des activités et le financement des projets de construction et de réhabilitation d'infrastructures sociales, dans le cadre des dépenses d'investissement.

Les actions du Gouvernement envers le secteur privé à travers les allègements fiscaux, les concours financiers directs accordés, les paiements en faveur de la réduction de la dette fournisseur ont favorisé la reconstitution de l'outil de production.

Des actions ont été menées dans le cadre de l'exécution des dépenses d'investissement public pour consolider la reprise de l'activité et préparer l'économie à plus de dynamisme dans le moyen terme. Il s'agit notamment :

- des travaux de construction d'édifices publics (financements contrepartie 3^e pont, projet d'urgence infrastructures urbaines, prolongement autoroute du Nord, etc.) ;
- de la conduite de projets de développement sectoriel (aménagement Hydro Agricole de M'BAHIAKRO, développement de l'agriculture vivrière, programme de soutien à la productivité agricole) ;
- de la réhabilitation des universités et des voiries.

Le financement de l'ensemble de ces interventions a nécessité la mobilisation de concours extérieurs auprès des bailleurs de fonds dans le cadre d'un programme économique et financier appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et la Facilité de Crédit Rapide (FCR).

Ces choix ont permis de contenir la dépression de l'activité à fin 2011, à seulement -4,7% contre -5,3% prévu initialement et d'atteindre une croissance plus importante de 9,8% en 2012.

Par ailleurs, en augmentant les dépenses d'investissement public au détriment des dépenses de fonctionnement, le Gouvernement a décidé d'impulser une dynamique de croissance susceptible d'attirer les investissements privés.

II.1.2 Opérations financières de l'Etat 2011-2013

Tableau 5 : Tableau des opérations financières de l'Etat 2011-2016

	2011	2012	2013		2014	2015	2016
	Réalisation	Réalisation	Prévision	Estimation	Prévision	Prévision	Prévision
Recettes et dons	1 725,9	2 621,5	2 992,0	3 002,4	3446,5	3770,3	4 163,3
Recettes fiscales	1 493,1	2 213,0	2 391,4	2 384,1	2660,0	2953,1	3285,8
Fiscalité intérieurs	843,6	1 262,7	1 237,6	1 245,3	1422,5	1585,2	1792,9
Fiscalité de porte	649,5	950,3	1153,8	1138,8	1237,5	1367,9	1492,9
Recettes non fiscales	199,9	327,3	373,1	382,7	408,6	449,3	495,3
Cotisations de sécurité sociale	131,0	235,9	286,7	298,7	317,0	351,1	391,3
Autres	68,9	91,4	86,5	84,0	91,6	98,3	104,0
Dons	32,9	81,2	227,5	235,6	377,9	367,9	382,2
Projet	21,9	51,5	122,3	130,4	221,3	220,3	251,0
Programme	11,0	29,7	105,2	105,2	156,6	147,6	131,2
Dépenses et prêts nets	2 212,0	3 053,9	3 445,3	3 384,4	3827,0	4267,1	4603,3
Dépenses Courantes	1 599,7	2 132,5	2 086,9	2 119,8	2319,9	2469,0	2643,7
Personnel	719,8	934,7	1 038,9	1 039,1	1186,2	1319,7	1417,4
Prestations sociales	181,7	229,2	235,6	238,0	240,3	242,8	267,7
Subvention et transferts	315,2	410,5	286,0	316,9	325,9	309,9	309,9
Fonctionnement (yc sociales ciblées)	382,9	558,2	526,3	525,7	567,5	596,6	648,7
Investissement	292,2	615,8	1 103,1	1 015,1	1239,6	1502,7	1674,1
/Financement intérieur	244,0	510,3	667,4	627,2	711,8	903,1	1112,7
/Financement extérieur	48,1	105,5	435,7	387,9	527,8	599,6	561,4
Emprunts	26,3	54,0	313,4	257,5	306,5	379,3	310,4
Dons	21,9	51,5	122,3	130,4	221,3	220,3	251,0
Autres (dépenses en capital, sortie de crise, déchets)	101,8	70,4	60,9	54,0	62,8	53,5	45,0
Prêts nets	-0,9	2,3	-1,7	-1,7	0,0	0,0	0,0
Intérêts	219,3	232,9	196,2	197,1	204,7	242,0	240,5
Intérieur	89,6	79,6	96,6	96,6	115,7	134,7	130,9
Extérieur	129,7	153,4	99,6	100,5	89,0	107,3	109,6
Solde base ordonnancement	-486,1	-432,5	-453,3	-382,0	-380,6	-496,8	-440,0
Solde de base (Définition UEMOA)	-470,8	-408,2	-245,1	-229,7	-230,7	-265,1	-260,7
SOLDE BUDGETAIRE DE BASE	-369,2	-295,0	-217,9	-233,3	-151,2	-270,8	-272,6
<i>en % PIB</i>	-4,3%	-2,3%	-1,5%	-1,7%	-1,0%	-1,5%	-1,4%

Source: MPMEF/DGE/DCPE

Tableau 5 : Tableau des opérations financières de l'Etat 2011-2016 (suite et fin)

	2011	2012	2013		2014	2015	2016
	Réalisation	Réalisation	Prévision	Estimation	Prévision	Prévision	Prévision
Solde primaire de base (hors déchets toxiques)	-251,6	-170,3	-27,6	-43,9	-25,9	-28,8	-32,1
en % PIB	-3,0%	-1,4%	-0,2%	-0,3%	-0,2%	-0,2%	-0,2%
Financement	486,7	434,0	453,2	269,2	262,2	496,8	440,0
Extérieur	516,4	180,6	464,9	196,2	220,3	388,2	342,3
Tirages	403,4	85,0	313,4	257,5	306,5	379,3	310,4
Amortissement	-233,8	-316,2	-142,6	-135,5	-214,6	-232,0	-236,2
Autre financement extérieur (y/c appui budgétaire)	346,8	411,8	294,1	74,2	128,4	240,9	268,0
Intérieur	-29,7	253,4	-11,7	73,0	41,9	108,6	97,7
Bancaire	-1,9	191,9	25,5	138,0	-10,7	110,1	80,4
Autre	-27,8	61,5	-53,5	-89,9	-9,5	-1,5	17,4
Ecart (à rechercher)	0,6	1,5	-16,3	-24,9	-62,1	0,0	0,0

Source: MPMEF/DGE/DCPE

Les recettes de l'Etat base TOFE ont connu une évolution significative sur la période 2011-2013 avec un taux moyen de 33,2%. Elles sont passées de 1 725,9 milliards en 2011 à 2 621,5 milliards en 2012 puis à 3 002,4 milliards en 2013.

Cette performance est liée au bon niveau des recettes fiscales qui a bénéficié de la relance et de la consolidation des activités économiques après la crise postélectorale. Cette politique a amélioré le niveau de recouvrement de certains postes d'impôts notamment la TVA, les impôts sur salaires, l'impôt BIC, les impôts sur revenus et capitaux mobiliers ainsi que les revenus sur pétrole et gaz.

Les recettes de porte notamment, les taxes à l'importation ont également contribué à ces résultats en passant de 428,5 milliards en 2011 à 845,1 milliards en 2013.

Les ressources de dons projets sont passées de 32,9 milliards en 2011 à 81,2 en 2012 puis à 235,6 milliards en 2013; marquant ainsi la pleine reprise de la coopération avec les PTF.

Les **engagements** de l'Etat consécutifs aux événements de la crise post électorale et au défi de reconstitution des piliers de l'économie se sont ressentis à travers les niveaux de dépenses effectuées sur la période 2011-2013. Ainsi, les dépenses publiques constituées des dépenses primaires et des intérêts sur la dette sont passés de 2 212 milliards en 2011 à 3 384,4 milliards en 2013 avec une évolution moyenne de 24,5%.

Cette hausse est liée à la forte croissance des dépenses d'investissement hors dépenses de crise qui sont passées de 292,2 milliards en 2011 à 1 015,1 milliards en 2013, soit une évolution moyenne de 87,8%. Ce fort taux d'évolution répond au besoin de relance de la croissance économique en vue de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.

Les **intérêts payés sur la dette publique** ont connu une baisse sensible sur la période passant de 219,3 milliards en 2011 à 232,9 milliards en 2012 et 197,1 milliards en 2013 du fait de la réduction du niveau du stock de la dette consécutive à l'atteinte du point d'achèvement de l'IPTE. Cette initiative a permis une restructuration importante de la dette publique extérieure de la Côte d'Ivoire.

Les intérêts payés sur la dette intérieure couvrent la restructuration des bons du Trésor de courtes échéances en des titres plus longs effectués en 2011. Cette restructuration de la dette intérieure a généré des intérêts de 47,6 milliards dont 24,2 milliards d'intérêts capitalisés et 23,4 milliards d'intérêts précomptés.

La bonne exécution des opérations financières sur la période 2011-2012 a permis de réduire le déficit budgétaire base ordonnancement qui passe de 486,1 milliards à 432,5 milliards, soit respectivement 5,7% et 3,4% du PIB en 2011 et 2012. A fin 2013, ce déficit devrait ressortir à 382,0 milliards, soit 2,7% du PIB, en deçà du déficit projeté dans le programme (453,3 milliards). Ces bons résultats sont liés aux efforts d'assainissement des finances publiques à travers la mise en œuvre des réformes de recouvrement des ressources et de maîtrise des dépenses publiques.

Le **financement** de ces déficits budgétaires de la période a été possible grâce aux ressources mobilisées sur les marchés monétaires et financiers et les concours extérieurs. La mobilisation de concours extérieurs s'est chiffrée à 516,4 milliards en 2011 et à 180,6 milliards en 2012. Ces concours sont estimés à 196,2 milliards à fin 2013.

II.2. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2014-2016.

II.2.1 Opérations financières de l'Etat 2014-2016

Les recettes de l'Etat, sur la période 2014-2016, devront connaître une augmentation avec un taux moyen de 9,9%. Elles sont projetées à 3 446,5 milliards en 2014, à 3 770,3 milliards en 2015 et à 4 163,3 milliards en 2016.

Ces recettes restent dominées par les **recettes fiscales (environ 78,9%)** qui passeront de 2 660 milliards en 2014 à 3 285,8 milliards en 2016, soit une hausse de 625,8 milliards. Cette évolution est essentiellement imputable à la fiscalité intérieure qui passe de 1 422,5 milliards en 2014 à 1 792,9 milliards en 2016. Ces recettes comprennent:

- la TVA;
- les impôts sur les revenus et salaires;
- les revenus sur pétrole et gaz;
- les droits et taxes sur les importations;
- les droits et taxes sur les exportations.

Le taux de pression fiscale ressortirait à 16,7% en 2015 et 16,6% en 2016.

Les recettes non fiscales sont projetées à 408,6 milliards en 2014, à 449,3 milliards en 2015 et à 495,3 milliards en 2016.

Les dons devraient se situer globalement sur la période 2014-2016 à 1 128,0 milliards avec 692,6 milliards de dons projets et 435,4 milliards de dons programmes. Pour la gestion 2014, il est attendu 377,9 milliards de dons avec 221,3 milliards de dons projets, 147,6 milliards de C2D et 9 milliards de la Banque Mondiale dans le cadre du programme PAPC.

Les dépenses et prêts nets de l'Etat passeraient de 3 827,0 milliards en 2014 à 4 603,3 milliards en 2016 avec une évolution moyenne de 9,5%. Les dépenses courantes devront représenter 58,5%.

Les charges salariales devront passer de 1 186,2 milliards en 2014 à 1 417,4 milliards en 2016, soit une hausse de 231,2 milliards sur la période pour prendre en charge les recrutements ordinaires ainsi que les impacts financiers de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de gestion de la masse salariale.

Les dépenses de fonctionnement sont projetées à 567,5 milliards en 2014, 596,6 milliards en 2015 et 648,7 milliards en 2016.

Les subventions et transferts passeront de 325,9 milliards en 2014 à 309,9 milliards en 2016 affectés essentiellement aux écoles privées, aux EPN et collectivités, au secteur électricité et à la filière coton.

Les dépenses d'investissement passeront de 1 239,6 milliards en 2014 à 1 674,1 milliards en 2016, soit une évolution de 434,5 milliards prenant en compte les priorités du PND traduites dans le PIP. Les financements sur ressources extérieures représenteraient 38,2% dont 59,0% d'emprunts et 41,0% de dons.

Les intérêts dus sur la dette publique passeront de 204,7 milliards en 2014 à 242,0 milliards en 2015. Ils connaîtront ensuite une régression en 2016 pour se situer à 240,5 milliards conformément à la politique de la dette publique engagée par l'Etat.

Les politiques budgétaires rigoureuses qui seront mises en œuvre permettront d'améliorer le solde budgétaire de base qui passera de -1,7% du PIB à une moyenne de -1,3% sur la période.

En ce qui concerne les soldes primaires de base, ils ressortiraient en moyenne à -0,2% du PIB sur la période en 2014-2016.

Ces déficits seraient financés par les ressources mobilisées sur les marchés monétaire et financier sous-régionaux à hauteur de 810 milliards pour le budget 2014. Par ailleurs, dans le cadre du suivi du programme économique et financier, la Côte d'Ivoire bénéficierait de 266 milliards d'appuis budgétaires en 2014. Il est également prévu l'apurement total du stock d'arriérés intérieurs de 2014 à 2016 afin de relancer le secteur privé.

Tableau 6: Mobilisation de concours extérieurs de 2009 à 2014

En milliards F CFA	2009	2010	2011	2012	2013 est.	2014 prév.
1. Multilatéraux	405,6	93,0	274,2	111,5	116,8	98,2
Banque mondiale	75,1	65,6	82,5	10	31,8	34,0
<i>Appui budgétaires</i>	71,9	46,3	71,5	0	25	25,0
<i>Dons programme</i>	3,2	19,3	11	10	6,8	9,0
FMI	82,6	27,4	121,7	101,5	75,1	60
BAD	247,9	0	70	0	9,9	4,2
<i>Appui budgétaires</i>	64	0	70	0	9,9	4,2
<i>Dons programme</i>	183,9	0	0			
2. Bilatéraux	0	0	229,6	19,7	98,4	147,6
AFD (yc CDD)	0	0	229,6	19,7	98,4	147,6
3. Autres	113,2	86,5	54,2	136,5	427,3	546,2
UEMOA	0	0	2	2,2		
Dons programme	10,4	0	0	0		
Dons projets	49,5	41	21,9	51,5	130,4	221,3
Prêts projets	53,3	45,5	30,3	53,98	257,48	306,5
Union Européenne	0	0	0	28,8	39,4	18,4
TOTAL	518,8	179,5	558	267,7	642,5	792

Source : DCPE

II.2.2 Perspectives de convergence 2011-2016

La situation de convergence de la Côte d'Ivoire est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Situation des critères de convergence 2011-2016

CRITERES UEMOA

	NORME	2011 Réal	2012 Réal.	2013 Est.	2014 Proj.	2015 Proj.	2016 Proj.
<i>Premier rang</i>							
Solde budgétaire de base /PIB nominal (en %)	≥ 0	-4,3	-2,4	-0,5	-0,1	-0,4	-0,5
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	≤ 3	4,9	1,3	2,7	2,4	2,0	2,0
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (en%)	≤ 70	72,0	49,7	44,7	39,6	35,4	29,5
Arriérés de paiement de la période de la gestion courante (en milliards de FCFA)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- arriérés de paiement intérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- arriérés de paiement extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Second rang</i>							
Ratio masse salariale / Recettes fiscales (en %)	≤ 35	48,0	42,2	43,6	44,6	44,7	43,1
Ratio investissements publics financés sur ressources internes / Recettes fiscales (en %)	≥ 20	16,0	23,1	26,3	26,8	30,6	33,9
Solde extérieur courant hors dons sur PIB nominal (en %)	≥ -5	10,2	-2,9	-1,8	-0,8	-0,2	0,1
Taux de pression fiscale (en %)	≥ 17	17,5	17,6	16,9	16,9	16,7	16,6
Nombre de critères respectés		03	06	05	05	05	05

Source : MEF/CNPE

Ce tableau montre qu'en 2011, peu d'indicateurs de convergence (3 sur 8) ont pu être respectés en raison de l'impact des opérations de sortie de crise sur la gestion des finances publiques. Cependant, ces indicateurs qui se sont améliorés dans l'ensemble, à partir de 2012 devraient se poursuivre sur la période 2013-2016. En 2016, l'ensemble des critères de convergence seraient respectés, hormis celui de la masse salariale, du ratio du solde budgétaire de base et de taux de pression fiscale.

Bien que non respecté, le critère relatif à la masse salariale affiche toutefois une tendance nettement favorable à la convergence, compte tenu de la stratégie impulsée par le Gouvernement pour la maîtrise de la masse salariale.

II.2.2.1 Critères de premier rang

Le solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal se situait à -4,3% en 2011 en dessous de la norme communautaire (supérieur ou égal à zéro), en liaison avec la forte contraction des recettes budgétaires et l'expansion des dépenses liées aux opérations de sortie de crise. Ce ratio s'est amélioré pour atteindre -0,5% en 2013 et devrait se stabiliser à ce niveau sur la période 2014-2016 traduisant ainsi les efforts fournis par le Gouvernement pour assainir et équilibrer la situation financière de l'Etat.

Le taux d'inflation annuel moyen s'est établi à 4,9% en 2011 (au delà de la norme communautaire de 3%). Les efforts de maîtrise des prix ont permis de contenir ce taux dans la norme communautaire sur la période 2012-2013. Ce taux devrait se stabiliser autour de 2% sur la période 2014-2016 grâce à la poursuite de la mise en œuvre des mesures de lutte contre la cherté de la vie.

L'encours de la dette publique totale rapporté au PIB a représenté 72% du PIB en 2011 contre 68,4% en 2010. Les allègements de la dette obtenus après l'atteinte du point d'achèvement ont permis de respecter ce critère (inférieur à 70%) à fin 2012 qui est ressorti à 49,7% du PIB. Il se situerait à 44,7% en 2013. La mise en œuvre de la nouvelle politique d'endettement devrait permettre de réduire considérablement ce ratio pour passer de 39,6% en 2014 à 29,5% en 2016.

Des efforts importants ont été effectués pour ne pas accumuler de nouveaux **arriérés de paiement** intérieurs et extérieurs depuis 2011. Ces efforts seront poursuivis sur la période 2014-2016.

II.2.2.2 Critères de second rang

Le ratio masse salariale sur recettes fiscales est ressorti à 42,2% en 2012 contre 48% en 2011, au delà de la norme communautaire fixée à 35%. Ce ratio se situerait au dessus de la norme communautaire sur toute la période 2013-2016, expliqué entre autres par les recrutements dans les secteurs sociaux et la prise en compte des effets financiers des mesures liées aux changements de statuts de certaines catégories d'agents de la fonction publique. Toutefois, en vue du respect de la norme, des efforts importants sont réalisés pour maîtriser la masse salariale.

La norme communautaire de 20%, relative au ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales, n'a pu être respectée en s'établissant à 16,0% en 2011. Toutefois, la politique de relance de la croissance économique fondée notamment sur des investissements publics importants fait passer ce ratio à 23,1% en 2012 à 26,3% en 2013, respectant ainsi la norme communautaire. Il devrait rester élevé sur toute la période 2014-2016, à plus de 30,4% par an en moyenne.

Le ratio du solde extérieur courant hors transferts publics rapporté au PIB nominal qui devrait selon la norme communautaire être supérieur à - 5%, s'est établi à 10,2% en 2011 contre 1,4% en 2010. Malgré une détérioration de ce ratio, des efforts conséquents ont été faits pour respecter la norme en 2012 et 2013. Le ratio du solde extérieur courant hors dons sur PIB nominal qui est structurellement respecté, le serait sur l'ensemble de la période 2013-2016.

Le taux de pression fiscale, dont la norme communautaire est fixée à 17%, a été respecté en se situant à 17,5% en 2011 contre 17,0% en 2010. Ce taux quasiment stable en 2012 (17,6%) est projeté respectivement à 16,9% en 2014, 16,7% en 2015 et 16,6% en 2016, soit en moyenne 16,7% sur la période 2013-2016.

II.3. POLITIQUE DE LA DETTE PUBLIQUE

II.3.1 Politique de la dette publique 2011 – 2012

Avant l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) en 2012, la gestion de la dette publique a consisté à obtenir des allègements sur le service et le stock de la dette auprès des créanciers. Toutefois, malgré les contraintes budgétaires, l'Etat a honoré ses engagements exigibles.

Au niveau de la dette intérieure, les négociations menées ont abouti en novembre 2011 et mars 2012 à la restructuration des bons du Trésor en titre à maturité plus longue pour un encours de 607 milliards.

Au niveau de la dette extérieure, le Gouvernement a convenu avec le Club de Paris en novembre 2011, d'un accord de restructuration de sa dette publique extérieure selon les termes de Cologne. Aussi, de façon exceptionnelle, le remboursement des échéances dues (court terme et post date butoir) et des arriérés ont été différés et rééchelonnés respectivement sur dix (10) et huit (8) ans. Cette restructuration a porté sur 248,6 milliards dont 197,6 milliards de rééchelonnement et 51 milliards d'annulation de créance.

L'atteinte du point d'achèvement en 2012, a permis de bénéficier d'un allègement plus important sur le stock de la dette pour 4 090 milliards, dont 1 492 milliards de Contrat de Désendettement, Développement (C2D). Elle a également abouti à la conclusion d'un accord de restructuration de la dette commerciale (Standard Bank et Sphynx) pour une remise de 30,4 milliards constituant les échéances de cette dette en 2032, en contrepartie d'un plan d'apurement des arriérés de 48,2 milliards. L'apurement portera respectivement sur 18 milliards en 2013 et 27 milliards en 2014 avec un paiement de bonne foi d'environ 6 milliards en 2012.

II.3.2 Politique de la dette publique 2013-2016

Le Gouvernement s'est engagé, après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, à définir un nouveau cadre institutionnel et à adopter une politique et stratégie d'endettement et de gestion de la dette conformément à la Directive N°09/2007/CM/UEMOA faisant obligation à chaque Etat membre de définir sa politique nationale d'endettement conforme aux bonnes pratiques internationales de gestion de la dette publique.

➤ Nouveau cadre institutionnel d'endettement et de gestion de la dette publique

Le Gouvernement ivoirien a pris le Décret N° 2011-424 du 30 novembre 2011, instituant le Comité National de la Dette Publique (CNDP) qui est le seul organe responsable de la formulation et du suivi de la mise en œuvre de la politique nationale d'endettement public et de la stratégie de gestion de la dette publique. Ce Comité a pour objectif de s'assurer que les besoins de financement de l'Etat sont satisfaits dans les limites de coût et risque fixées par le Gouvernement et adoptées par le Parlement.

➤ Stratégie d'endettement et de gestion de la dette publique

L'objectif général de la Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) est de satisfaire les besoins de financement de l'État et respecter ses obligations de paiement au moindre coût possible à long terme en maintenant le risque à un niveau prudent. Ainsi, il s'agira de mobiliser le montant de financement voulu, de réaliser ses objectifs de coût et de risque ainsi que tous les autres objectifs que les autorités peuvent avoir fixé à la gestion de la dette souveraine, comme par exemple le développement et le maintien d'un marché de titres publics performant.

Au regard des perspectives de croissance de la Côte d'Ivoire, l'objectif de la SDMT sera principalement de réduire les risques liés au portefeuille. Fondée sur des hypothèses macroéconomiques optimistes telles que l'assainissement des finances publiques et la hausse des investissements publics, la liquidité du secteur financier, la SDMT se traduit par la maîtrise des risques actuels et des coûts futurs. Cet accroissement de la dette intérieure sera certes limité mais significatif. Cette stratégie aura l'avantage d'augmenter la maturité moyenne de la dette intérieure (réduire le risque de refinancement intérieur) et de réduire le risque de change pour la dette extérieure.

La mise en œuvre de la SDMT nécessitera que des efforts soient portés sur :

- l'intensification de la mobilisation des financements extérieurs concessionnels en Euro avant la fin du programme avec le FMI ;
- la centralisation de l'émission et de la gestion de la dette publique au sein d'une entité unique ;
- l'amélioration de la communication avec le marché ;
- l'amélioration et le renforcement de la gestion journalière de la trésorerie de l'Etat en mettant en œuvre les réformes en cours, à travers notamment la mise en place d'un Compte Unique du Trésor et l'adoption d'un plan de trésorerie de qualité.

III. CADRAGE BUDGETAIRE 2014-2016

La programmation budgétaire se fonde sur la détermination des ressources de l'Etat, le calcul des enveloppes globales en tenant compte des objectifs de la politique budgétaire cohérente avec le cadre macroéconomique.

III.1 RESSOURCES BUDGETAIRES 2014-2016

Les prévisions de ressources du budget de l'Etat 2014 s'élèvent à 4 248,3 milliards. En 2015 et 2016, elles sont prévues respectivement à 4 673,3 milliards et 5 011,0 milliards. Ces prévisions de ressources tiennent compte des politiques fiscales qui seront menées sur cette période.

III.1.1 Politiques fiscales 2014-2016

La politique fiscale sur la période 2014-2016 sera essentiellement orientée vers l'optimisation des systèmes actuels de recouvrement et la poursuite des réformes du dispositif fiscal.

a) Accroissement des recouvrements

Au niveau des ressources intérieures, les prévisions de recouvrement des **recettes fiscales** seront soutenues par la consolidation de la croissance et l'amélioration de l'administration fiscale.

Ces impôts projetés en augmentation sur les trois années bénéficieraient de la poursuite de la politique de décentralisation des services, des effets attendus des réformes fiscales, de la rationalisation de la gestion des exonérations, du renforcement des efforts de productivité des services, de l'intensification de la lutte contre la fraude, du renforcement du contrôle fiscal et de la relance de la consommation.

b) Réformes fiscales

Les réformes fiscales sur la période 2014-2016 s'inscriraient dans la poursuite des réformes mises en œuvre par l'Etat, avec un accent particulier sur la fiscalité intérieure compte tenu des incertitudes sur les impôts liés au commerce international du fait de l'application des Accords de Partenariats Economiques (APE). Ces réformes visent la simplification du système fiscal par l'harmonisation et l'extension de la base imposable de certains impôts, l'identification des régimes et barèmes d'imposition et l'abandon de mesures temporaires d'incitation à l'investissement au profit d'une approche d'incitation plus globale basée sur le droit commun.

Pour la TVA, il s'agit de l'adoption d'une stratégie de réforme qui sera annexée à la Loi de Finances 2014. Cette stratégie porte sur la gestion rationnelle des exonérations, l'encadrement de leur octroi sur la base de mesures législatives ou réglementaires. Dans l'optique d'en accroître le rendement, un élargissement de son assiette au secteur immobilier et financier pourrait être envisagé.

Les autres mesures visant à améliorer le recouvrement des recettes consisteraient à :

- instituer un impôt sur le revenu des personnes physiques ;
- élargir le champ d'activité du bureau des gros contribuables et à créer un bureau des contribuables moyens ;
- mettre en place un guichet unique pour le commerce international ;
- créer des cellules anti-fraude et renforcer les audits post-dédouanement.

III.1.2 Projection des ressources budgétaires 2014-2016

Les budgets de l'Etat sur la période **2014, 2015 et 2016** seraient financés par les ressources intérieures en moyenne à hauteur de 83,8%.

a) Les recettes fiscales intérieures

La projection des recettes fiscales constituant la principale composante des ressources intérieures, s'appuie sur l'hypothèse de la poursuite de la consolidation du regain des activités et de l'encadrement des exonérations.

L'impôt sur le Bénéfice Industriel et Commercial (hors pétrole) devrait connaître une évolution significative en passant de 189 milliards en 2013 à 237,3 milliards en 2014, puis à 279,8 milliards en 2015 et 325,1 milliards en 2016.

L'impôt sur les revenus et salaires sont projetés à 332,4 en 2014, soit une hausse de 57,5 milliards par rapport à 2013 compte tenu de la relance de la politique de l'emploi en liaison avec la forte progression des investissements publics et privés ainsi que les recrutements dans les secteurs sociaux de la santé et de l'éducation. Tenant compte de ces hypothèses, cet impôt est projeté respectivement à 358,8 milliards et 400,7 milliards en 2015 et 2016.

La TVA (hors électricité) passerait de 236,1 milliards en 2014, à 289,0 milliards en 2015 et à 344,4 milliards en 2016. Cette projection tient compte de l'action de renforcement des contrôles et de maîtrise de la collecte auprès du secteur des télécommunications. Elles tiennent également compte de la relance attendue et de la maîtrise des exonérations

Les droits d'enregistrement et timbres seraient fixés à 66,0 milliards en 2014, 67,9 milliards en 2015 et 71,8 en 2016.

Les revenus de pétrole et gaz (impôt BIC et taxe d'exploitation) se chiffreront à 175,7 milliards en 2014, 175,9 milliards en 2015 et 180,0 milliards en 2016.

Les **taxes sur les télécommunications** sont prévues à 58,8 milliards en 2014 dont 20 milliards de taxes spécifiques sur les communications téléphoniques au taux de 3% et 38,8 milliards sur le chiffre d'affaire des sociétés pour lesquelles le taux de taxation passe de 3% à 5%. Ces taxes se situeraient à 64,6 milliards en 2015 et 71,3 milliards en 2016.

b) Les recettes de porte

Les recettes de porte, composées des taxes sur les produits pétroliers, des taxes sur les marchandises générales et les taxes à l'exportation sont prévues pour 2014 à 1 186,8 milliards, pour 2015 à 1 312,2 milliards et pour 2016 à 1 431,6 milliards.

Les taxes sur les produits pétroliers sont projetées en hausse sur les trois (3) années en se basant sur une augmentation des volumes de mise à la consommation de gasoil, de super carburant et de pétrole lampant. Ainsi, pour 2014, 2015 et 2016, ces taxes sont estimées respectivement à 149,8 milliards, à 160,3 milliards et à 171,5 milliards.

La projection des taxes sur les marchandises générales tient compte de l'accroissement des importations des biens et services attendus, du renforcement de la lutte contre la fraude ainsi que la célérité dans les opérations de dédouanement. Elles devraient passer de 759,6 milliards en 2014 à 875,9 milliards en 2015 et 983,9 milliards en 2016.

Les taxes à l'exportation prévues pour 2014, 2015 et 2016 se situeraient respectivement à 277,4 milliards, 276,0 milliards et 276,2 milliards.

c) Les recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont projetées à 106,9 milliards en 2014, à 106,5 milliards en 2015, et à 105,1 milliards en 2016. Elles intègrent :

- les dividendes ;
- les recettes des services ;
- les revenus du domaine ;
- les redevances;
- les produits de la privatisation et vente d'actifs.

d) Les emprunts

Les emprunts sur les marchés monétaire et financier sont projetés à 810 milliards en 2014, à 903,8 milliards en 2015 et à 1 000,9 milliards en 2016. Ces prévisions tiennent compte du potentiel du marché sous régional et des besoins de financement du budget.

e) Les ressources extérieures

Les financements extérieurs sont attendus à 802,8 milliards en 2014, composés d'appuis budgétaires (266,0 milliards), de dons-projets (230,3 milliards) et de prêts-projets (306,5 milliards). Pour les années 2015 et 2016, le financement extérieur est projeté respectivement à 747,2 milliards et à 692,6 milliards.

Tableau 8 : Prévision de ressources extérieures budgétaires 2013-2016

en milliard FCFA	2013 Budget modifié	Budget 2014	2015 Prog	2016 prog
Ressources Extérieures	727,7	802,8	747,2	692,6
Appuis budgétaires	262,2	266,0	147,6	131,2
Dons-Projets	135,6	230,3	220,3	251,0
Emprunts Projets	329,9	306,5	379,3	310,4

III.2. DEPENSES BUDGETAIRES 2014-2016

Les prévisions de dépenses sont basées sur les politiques de dépenses publiques qui seront menées sur la période.

III.2.1. Politiques de dépenses 2014-2016

La politique de dépenses budgétaires sur la période 2014-2016 s'articulera autour de la stratégie de maîtrise des dépenses ordinaires et de la viabilité retrouvée de l'endettement publique afin de dégager une marge confortable d'accroissement des dépenses d'investissement public. L'allocation des ressources publiques respectera en cela, les engagements du programme économique et financier de poursuite de la mise en œuvre du PND, de la lutte contre l'insécurité, et d'extension des infrastructures socio-économiques pour assurer l'émergence du pays à l'horizon 2020.

Ainsi, les dotations des dépenses de lutte contre la pauvreté connaîtront une augmentation au cours de la période 2014-2016 pour prendre en compte les actions telles que :

- l'insertion dans la vie active à travers le projet de création d'emploi des jeunes dans le secteur informel ;
- l'accès collectif à l'eau potable dans les villages et dans les quartiers défavorisés des villes, à travers la réalisation de nouveaux forages et la maintenance des pompes villageoises ;
- la construction et la réhabilitation des infrastructures sanitaires publiques ;
- la construction et la réhabilitation de plusieurs établissements éducatifs dont celui de l'Université Félix Houphouët Boigny ;
- la construction de trois nouvelles universités (Bondoukou, Man et San Pédro) ;
- l'érection des URES de Korhogo et Daloa en Universités ;
- la construction de nouveaux établissements scolaires primaires et secondaires ;
- l'équipement progressif des établissements scolaires en matériels informatiques performants.

III.2.2 Analyse des projections des dépenses 2014-2016 par nature économique

Les dépenses budgétaires passeront de 4 248,3 milliards en 2014 à 5 011,0 milliards en 2016, soit une progression de 18,0%.

Les projections budgétaires sur la période 2014-2016 affichent une prédominance des dépenses d'investissement (31,9%), des dépenses de personnel (28,2%) et du service de la dette publique (23,2%). Les dépenses courantes ainsi que les dépenses d'investissement évoluent respectivement de 14,8% et 33,1%.

Les programmations de dépenses publiques 2014-2016 sont consignées dans le tableau ci-après :

Tableau 9 : Projection des dépenses budgétaires de l'Etat 2014-2016

	Montant en FCFA				(% PIB)			
	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
Dettes Publiques	984,3	1047,8	1077,5	1107,4	7,0%	6,6%	5,4%	5,6%
Dépenses de personnel	1039,1	1186,2	1319,7	1417,4	7,4%	7,5%	7,5%	7,2%
Subventions et transferts	286,5	325,9	309,9	314,5	2,0%	2,1%	1,8%	1,6%
Achats de biens et services	416,6	421,2	449,7	487,5	2,9%	2,7%	2,6%	2,5%
<i>Abonnement</i>	48,1	49,1	50,1	51,1	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
<i>Autres Achats de biens et</i>	368,5	372,1	399,6	436,4	2,6%	2,4%	2,3%	2,2%
Dépenses Investissement	1157,2	1267,2	1516,5	1684,2	8,2%	8,0%	8,6%	8,5%
TOTAL	3 883,7	4 248,3	4 673,3	5 011,0	27,5%	27,0%	26,5%	25,3%

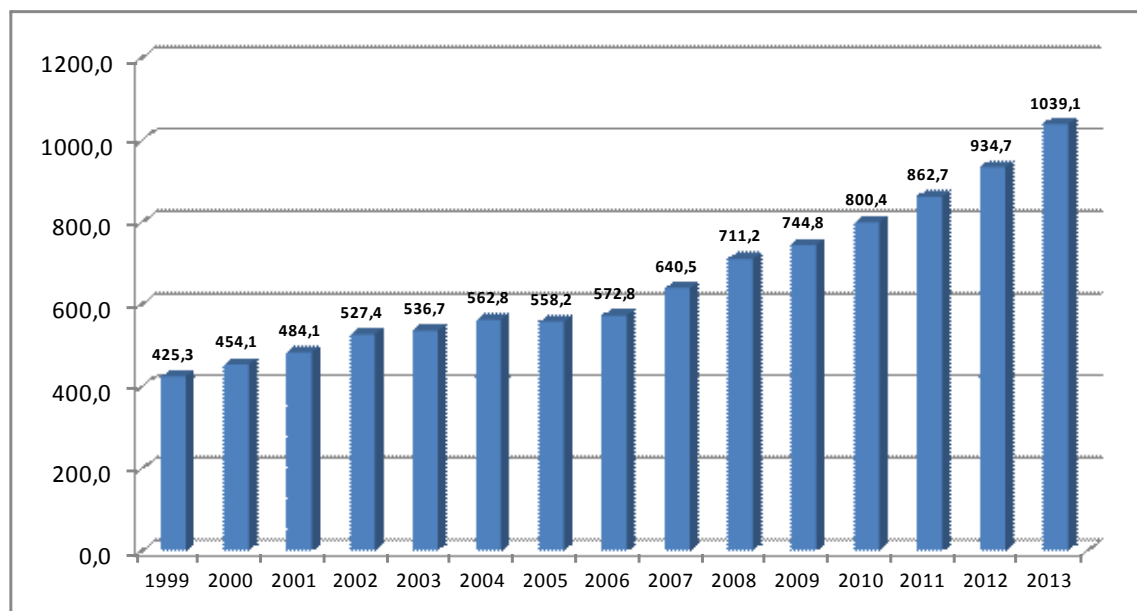
Source : Données du Cadrage Budgétaire 2014-2016

La projection de dépenses se décline en grandes masses comme suit :

a) Personnel

Tenant compte de l'impact financier des mesures de revalorisation obtenue suite aux revendications sociales ainsi que des recrutements annuels, la masse salariale s'est fortement accrue. Elle a quasi doublé, passant de 427,4 milliards en 2002 à 1039,1 milliard en 2013 comme le montre le graphique ci-après :

Graphique 1: Evolution de la masse salariale de 1999 à 2013.



Source : DGBF

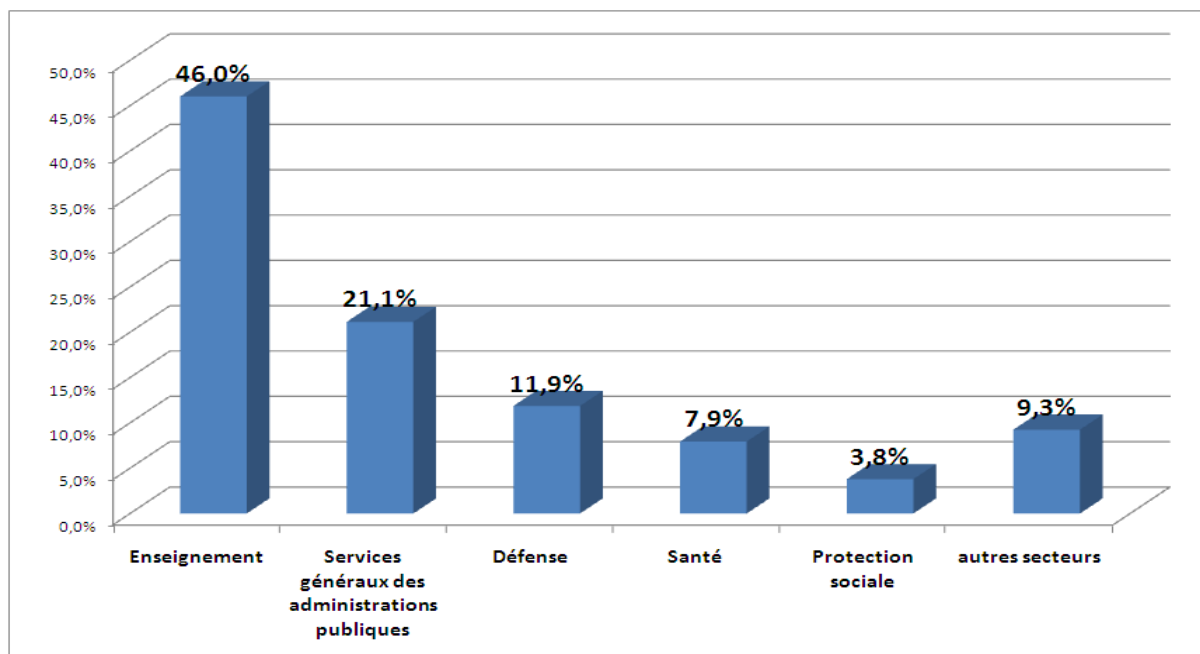
Face à cette évolution, le Gouvernement s'est engagé à mettre en place **une nouvelle stratégie de maîtrise de la masse salariale**, cohérente avec ses nouvelles orientations de développement. Cette stratégie, visant principalement l'accompagnement de la mise en œuvre du PND, devrait favoriser la convergence vers la norme communautaire qui est admise à 35% pour le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales.

Les prévisions de la masse salariale sur la période 2014-2016 sont fixées respectivement à 1 186,2 milliards, 1 319,7 milliards et 1 417,4 milliards.

Ces prévisions prennent en compte les recrutements nouveaux notamment dans les secteurs sociaux (éducation et santé) qui représentent environ 70% de l'effectif total.

Il est prévu en 2014 des recrutements exceptionnels de 3 641 agents pour un coût global de 12,3 milliards à la Douane, aux Eaux et Forêts et aux impôts. En outre, le Gouvernement procédera à la prise en compte de certaines mesures de revalorisation salariale, notamment le **relèvement du taux de paiement à 100%** des mesures entrées en vigueur en 2009 (**36,2 milliards**), la nouvelle grille des agents de la santé (14,9 milliards) et la revalorisation des salaires des autres fonctionnaires (31,6 milliards).

Graphique 2 : Répartition de la masse salariale 2014-2016 par grandes fonctions



Source : DGBF

La répartition de la masse salariale projetée sur la période 2014-2016, affiche une prédominance du secteur de l'enseignement-formation qui absorbera près de la moitié (46%) de la masse salariale justifiant l'importance accordée par le gouvernement dans sa politique de formation.

b) Achat des Biens et Services

Les prévisions budgétaires destinées aux achats de biens et services concernent les frais de consommation et d'abonnement et les charges de fonctionnement des services.

Abonnement

Les dépenses de consommation d'eau, de téléphone et d'électricité, connaîtront une évolution de 2% par an, correspondant à des niveaux respectifs de 49,1 milliards, 50,1 milliards et 51,1 milliards en 2014, 2015 et 2016.

Cette évolution prend en compte l'augmentation des consommations d'eau, d'électricité et de téléphone engendrée par la création de nouveaux services déconcentrés, l'extension du réseau d'électrification rurale et de l'éclairage public.

La stabilisation des consommations à ce niveau découle des dispositions arrêtées pour maîtriser et rationaliser ces dépenses. Il s'agit entre autres de :

- l'ajustement des puissances souscrites pour éviter les pénalités;
- l'incitation des services au remplacement des équipements vétustes;
- la restriction des lignes à consommation abusive;
- la sensibilisation des usagers à l'utilisation rationnelle de l'électricité, de l'eau et du téléphone dans les services publics;
- l'audit des installations par le LBTP;
- la redynamisation des actions de la brigade de contrôle en vue de faire réparer les fuites d'eau et dénoncer les branchements illicites.

Tableau 10: Evolution des dépenses d'abonnement

<i>En milliards de FCFA</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Electricité	27,7	28,5	29,1	29,7	30,3	30,9
Eau	9,7	10,9	11,1	11,3	11,6	11,8
Téléphone	7,6	7,8	7,9	8,1	8,2	8,4
TOTAL	45,1	47,2	48,2	49,1	50,1	51,1

Source : Données du Cadrage Budgétaire 2014-2016 en date du 03/09/13

Autres achats de Biens et Services

Les dépenses prévues au titre des autres achats de biens et services seront affectées au fonctionnement des services de l'administration. Ces dépenses concernent les achats de carburant et de fournitures, les entretiens et maintenances, les prestations de service, les frais de transport et de mission des fonctionnaires et agents de l'Etat et les autres achats de biens et services nécessaires à la bonne tenue du service public. Elles couvrent également les dépenses post crise, notamment les dépenses de fonctionnement du Conseil National de Sécurité (CNS) et de l'Autorité de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (ADDR), les fonds spéciaux et les frais de réception, de fêtes et de cérémonie .

Dans le cadre de la nouvelle approche budgétaire basée sur la performance, des dotations seront accordées aux services pour leur fonctionnement en vue de l'atteinte des objectifs qui leur sont assignés. En outre, le vaste chantier d'investissement amorcé en 2013, entraîne des charges récurrentes importantes qu'il faudrait également prendre en compte.

Ainsi, les autres achats de biens et services sont prévus en 2014, 2015 et 2016 à des montants respectifs de 372,1 milliards, 399,6 milliards et 436,4 milliards, soit une hausse de 17,3% sur la période.

c) Subventions et Transferts

Pour une meilleure exécution des missions déléguées à certains de ses démembrements et organismes extérieurs, l'Etat accorde des subventions et transferts. Ces subventions sont projetées à 325,9 milliards en 2014, 309,9 milliards en 2015 et 314,5 milliards en 2016 intègrent :

- la subvention aux écoles privées;
- les subventions aux EPN;
- le fonctionnement des CEI locales;
- la subvention coton;
- la subvention au secteur électricité;
- le transfert au Fonds d'Entretien Routier;
- les subventions aux collectivités décentralisées.

d) Investissement

Les investissements publics prévus sur la période 2014-2016 tiennent compte de la stratégie nationale de développement social et économique du Gouvernement contenue dans le Plan National de Développement 2012-2015.

Cette stratégie sera mise en œuvre à travers des projets d'investissements (publics et privés) qui sont cohérents avec les orientations définies dans le PND. Les investissements publics (y compris ceux financés sur le FIMR) couvrent l'ensemble des secteurs d'activités. Ils sont fixés à 1 267,2

milliards en 2014, 1 516,5 milliards en 2015 et à 1 684,2 milliards en 2016 avec des appuis extérieurs respectifs de 536,8 milliards, de 599,6 milliards et de 561 ,4 milliards (soit 38,2% des investissements totaux sur la période).

Ces concours extérieurs projetés en 2015 et 2016 sont basés notamment, sur les résultats du Groupe Consultatif tenu à Paris en Décembre 2012.

Tableau 11: Evolution des dépenses d'investissement

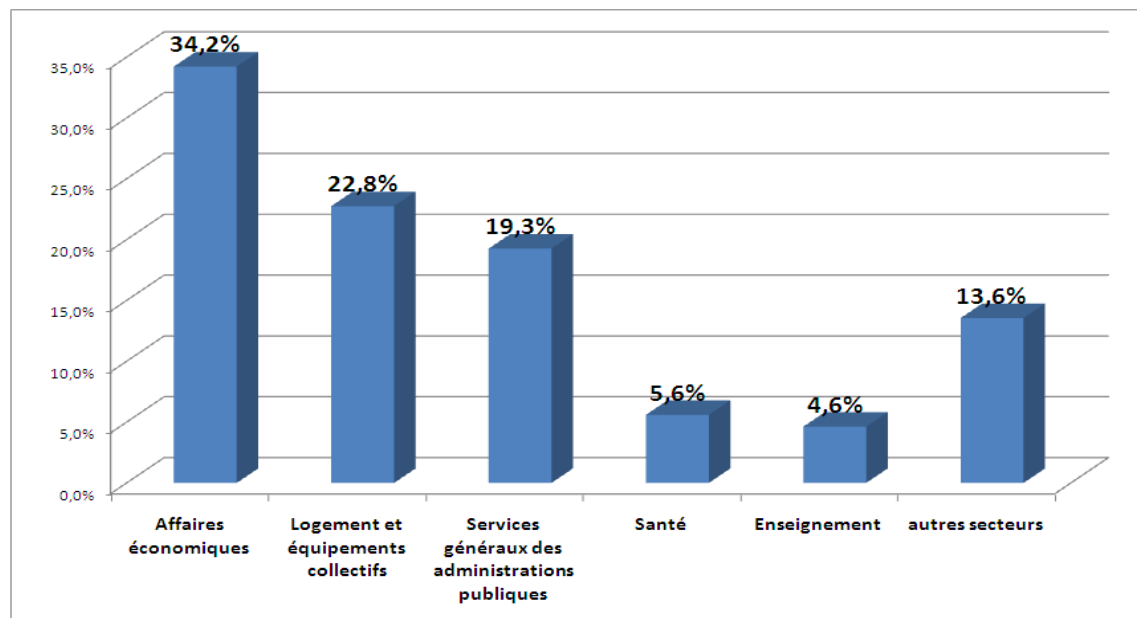
	2013	2014	2015	2016
Dépenses d'investissement (<i>en milliards</i>)	1 157,2	1 267,2	1516,5	1684,2
<i>Financement intérieur</i>	691,8	730,4	916,9	1 122,8
<i>Financement extérieur</i>	465,4	536,8	599,6	561,4
Variation annuelle (%)	81,4%	9,6%	19,7%	11,1%
% du budget total	29,8%	29,6%	32,5%	33,6%
% du PIB	8,2%	8,0%	8,6%	8,5%
Investissement trésor/Recettes fiscales	27,7%	27,5%	31,1%	34,2%

Source : Données du Cadrage Budgétaire 2014-2016 et projection TOFE 2014-2016

Ces investissements prennent en compte notamment :

- les opérations exécutées dans le cadre du Programme Présidentiel d'Urgence ;
- les projets financés dans le cadre du C2D ;
- les opérations dont l'exécution a été concédée dans le cadre des transferts de compétence aux collectivités décentralisées et districts pour la mise en œuvre des projets de développement local.

Graphique 3 : Répartition des dépenses d'investissements 2014-2016 par grandes fonctions



Source : Projections DGBF

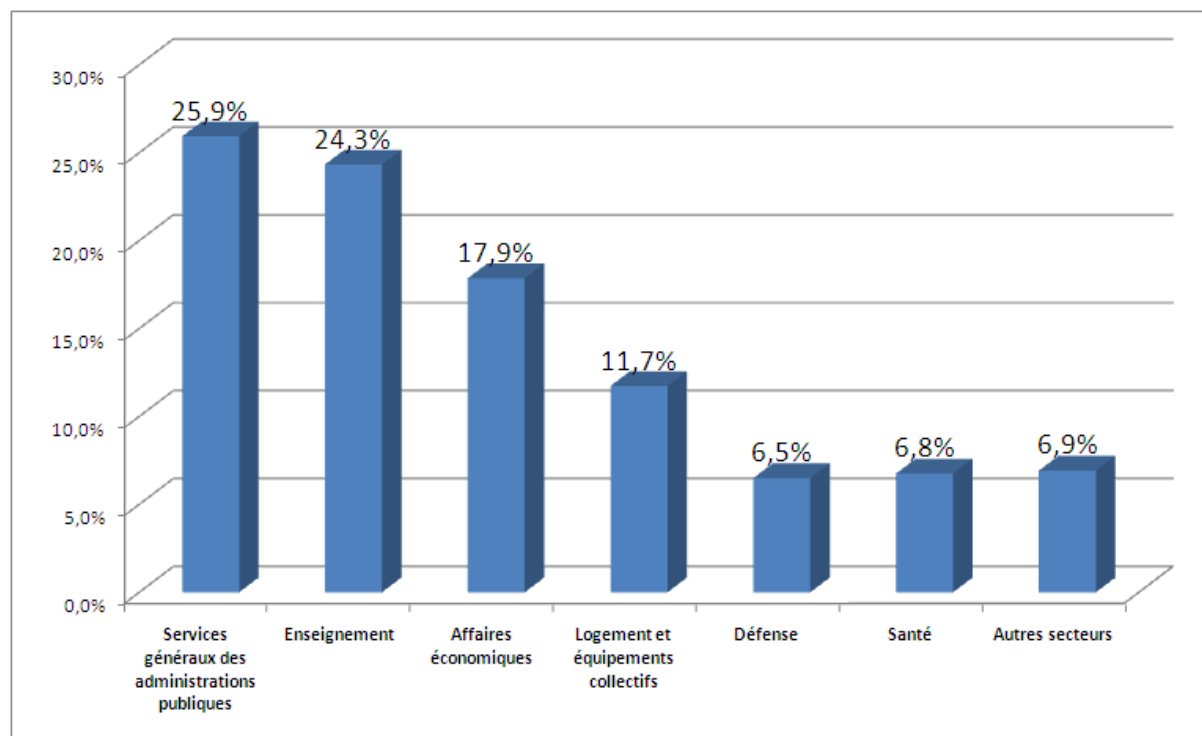
La répartition des projections des investissements publics par grandes fonctions de l'Etat, affiche une part importante accordé aux secteurs productifs (39,7%) et au secteur du logement et des équipements collectifs (19,1%) justifiant ainsi la politique de relance de la croissance économique par les investissements publics.

III.2.3 Analyse des projections de dépenses budgétaires 2014-2016 par fonctions

L'allocation sectorielle des dépenses budgétaires sur la période 2014-2016 a été faite en tenant compte de l'impulsion qui sera donnée aux secteurs productifs sans détériorer les ratios des charges récurrentes des secteurs sociaux.

L'analyse des projections affiche une prédominance des dotations affectées aux services généraux des administrations publiques (25,9%), suivi des affaires économiques (17,9%) et de l'enseignement (24,3%).

Graphique 4: Classification fonctionnelle des dépenses totales de 2014-2016



Source : DGBF

L'évolution des dépenses selon la classification fonctionnelle se présente comme suit :

Tableau 12: Récapitulatif des allocations fonctionnelles des dépenses

	2013	2014		2015		2016	
	Valeur	Valeur	variation	Valeur	variation	Valeur	variation
Services généraux des administrations publiques	1 850,04	2 026,29	9,50%	1 951,54	-3,70%	2 029,41	4,00%
dont dette Publique	984,26	1 047,85	6,50%	1 077,49	2,80%	1 107,45	2,80%
Défense	208,29	224,54	7,80%	221,21	-1,50%	248,68	12,40%
Ordre et sécurité publics	45,18	59,45	31,60%	76,72	29,00%	80,62	5,10%
Affaires économiques	386,80	413,89	7,00%	691,54	67,10%	805,18	16,40%
Protection de l'environnement	48,51	49,43	1,90%	66,16	33,80%	61,33	-7,30%
Logement et équipements collectifs	353,95	377,50	6,70%	426,59	13,00%	451,09	5,70%
Santé	190,09	245,48	29,10%	233,29	-5,00%	243,57	4,40%
Loisirs, culture et culte	46,56	51,33	10,20%	57,52	12,10%	84,28	46,50%
Enseignement	729,38	775,06	6,30%	882,22	13,80%	945,56	7,20%
Protection sociale	24,96	25,29	1,40%	43,78	73,10%	36,99	-15,50%
Reserve de programmation				22,69		24,25	
TOTAL	3 883,76	4 248,26	9,40%	4 673,28	10,00%	5 010,98	7,20%

Source : Données du Cadrage Budgétaire 2014-2016

➤ Services généraux des administrations publiques

Les dotations prévues pour les services généraux des administrations publiques représenteront sur la période 25,9% des dépenses totales du budget de l'Etat.

Ces dépenses hors service de la dette se chiffrent à 978,4 milliards en 2014. Elles baisseront à 874,1 milliards en 2015 du fait de la fin prévue en 2014 de certaines actions spécifiques en matière de cohésion sociale, de consolidation de la paix et de certains programmes post-crise tels que le Programme d'Assistance Post-Crise (PAPC).

En 2016, ces dotations devraient connaître une évolution pour se situer à 921,9 milliards en raison avec la poursuite de l'amélioration du climat des affaires et de gouvernance et transparence.

Les principales actions portent notamment sur l'organisation des élections générales, la poursuite des réformes économiques et financières, le recensement général de la population et de l'habitat, l'appui à l'aménagement du territoire et de développement régional.

➤ **Défense**

Sur la période 2014-2016, les dotations allouées à la défense connaîtront une hausse de 6,5% passant de 224,5 milliards en 2014 à 221,2 milliards en 2015 et 248,7 milliards en 2016. Ces évolutions s'expliquent par les politiques de renforcement des capacités d'intervention des forces républicaines de Côte d'Ivoire à travers notamment la formation et l'équipement des structures militaires, la réhabilitation et rénovation des infrastructures et ouvrages des forces armées et la poursuite de la réorganisation de l'armée.

➤ **Ordre et sécurité publics**

Les dépenses de la police nationale, de l'appareil judiciaire et des établissements pénitentiaires sont projetées à 59,5 milliards en 2014, 76,7 milliards en 2015 et 80,6 milliards en 2016.

Cette évolution est liée aux politiques mises en œuvre en vue de restaurer l'autorité de l'Etat, de garantir l'état de droit, de renforcer la cohésion sociale, la protection civile des populations, la sécurité des personnes et des biens.

Il est prévu à cet effet, la construction de prisons de haute sécurité, la réhabilitation et la construction de plusieurs bâtiments de divers édifices publics notamment les commissariats les prisons et les palais de justice, la lutte contre la prolifération des armes légères.

➤ **Affaires économiques**

Les dotations attendues pour la mise en œuvre des mesures et projets de soutien à la création de richesse nationale connaîtront une évolution significative au cours des prochaines années. Elles passeront de 413,9 milliards en 2014 à 691,5 milliards en 2015 puis à 805,2 milliards en 2016 et représentent en moyenne 17,9% de l'ensemble des prévisions budgétaires.

Elles restent dominées par les activités réalisées dans les domaines des infrastructures économiques, du transport, de l'énergie et de l'agriculture:

Au niveau des **Infrastructures économiques**, l'enjeu est de doter la Côte d'Ivoire d'un réseau routier dense reliant les principaux centres économiques afin de faciliter la circulation des personnes et des biens et d'accroître la compétitivité de l'économie. A cet effet, il est prévu dans le Programme d'Investissement Public (PIP) sur la période 2014-2016, la construction et l'achèvement d'un certain nombre de projets d'infrastructures routières et ouvrages d'art :

- prolongement de l'Autoroute du Nord Singrobo-Yamoussoukro ;
- aménagement de l'autoroute Abidjan-Grand Bassam ;
- construction du pont Henri Konan BEDIE ;
- échangeur VGE de la Riviera 2 ;
- construction du pont de la Marahoué (Bouaflé) ;
- construction du pont de Jacquville ;
- etc.

Au niveau des **transports**, il est prévu la construction et l'équipement de onze (11) gares routières, l'extension des ports de San Pedro et d'Abidjan, la poursuite de l'acquisition de bus et de Bateaux-bus de la Sotra, la construction de la ligne de chemin de fer San Pedro-Man, l'accroissement de la flotte de transport lagunaire, l'extension et la modernisation des aéroports d'Abidjan et de San Pedro, le développement d'aéroports domestiques, la construction et la réhabilitation des infrastructures de base des transports lagunaires.

Au niveau de l'**énergie**, l'ambition de l'Etat est de fournir durablement à la population une énergie de qualité et accessible à tous. Dans ce cadre, il est prévu notamment, la construction du barrage de Soubré, la poursuite du programme d'électrification rurale (200 localités par an), l'interconnexion électrique Côte d'Ivoire-Mali et Côte d'Ivoire-Liberia-Sierra Leone-Guinée.

Au titre de l'**agriculture**, les orientations gouvernementales visent la mise œuvre du PNIA dont les activités s'articulent autour des axes stratégiques suivants :

- l'amélioration de la gouvernance du secteur ;
- le renforcement des capacités des acteurs du secteur ;
- le développement des filières ;
- l'amélioration de la productivité, de la compétitivité et des productions agricoles

On note en particulier les projets tels que la réglementation foncière, l'appui aux filières vivrières, le programme national de sécurité alimentaire, le projet de promotion des filières agricoles, l'aménagement, des infrastructures hydro-agricoles, le projet d'appui à la filière riz et coton, la réhabilitation et l'entretien des pistes agricoles ainsi que les mesures d'accompagnement de la filière banane.

➤ **Protection de l'environnement**

Le secteur de l'environnement bénéficiera d'une dotation de 49,4 milliards en 2014, 66,2 milliards en 2015 et 61,3 milliards en 2016.

Ces projections tiennent compte des actions de promotion et de protection de l'environnement qui sont portées essentiellement sur la restauration des écosystèmes, l'amélioration de la gestion des ressources naturelles, la promotion de l'économie verte et les modes de consommation et de production durables, la sensibilisation sur les enjeux du développement durable, la prévention et lutte contre les pollutions et nuisances.

Les projets spécifiques suivants sont prévus :

- la réhabilitation de la décharge d'Akouedo ;
- la Dépollution des eaux lagunaires (Baie de Bietry, de Cocody, de Marcory);
- l'aménagement et la surveillance des Parcs nationaux et réserves ;
- la construction d'une unité de récupération et de valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques;
- le programme d'assainissement de la ville d'Abidjan;
- le projet de gestion intégrée bassin versant du Gourou;
- le programme d'hydraulique et d'assainissement pour le millénaire (eau potable et assainissement dans les régions de Sassandra, Marahoué et district des Montagnes).

➤ **Logement et équipements collectifs**

Les dépenses relatives au logement et équipements collectifs s'élèveront à 377,5 milliards en 2014, 426,6 milliards en 2015 et 451,1 milliards en 2016.

Ces évolutions sont dues à la politique menée dans ce secteur axée sur la construction, la réhabilitation et l'équipement de bâtiments publics et l'amélioration de l'accessibilité à l'eau potable et à l'électricité.

Les activités principales concernent les programmes et projets suivants :

- le programme de construction des logements sociaux et économiques;
- l'alimentation de la ville d'Abidjan en eau potable à partir de la nappe phréatique de Bonoua ;

- la réalisation des travaux de restructuration des quartiers précaires.

➤ **Santé**

Les dotations budgétaires prévues pour le secteur de la santé en 2014 s'élèvent à 245,5 milliards en hausse de 50,9 milliards par rapport à 2013. Ces dotations devraient subir une baisse pour se situer à 233,3 milliards en 2015 et 243,6 milliards en 2016 du fait de la réorientation/redimensionnement de certaines actions spécifiques post-crise tel que la gratuité ciblée.

Ces dotations portent sur l'extension de la couverture et l'amélioration de la qualité des services de santé, de prévention et de lutte contre la maladie, l'accessibilité financière aux soins de santé, le développement des ressources humaines et le renforcement des hôpitaux, institutions de recherche et établissements spécialisés.

Les activités prévues dans ce cadre portent notamment sur les interventions suivantes :

- la mise en œuvre de la gratuité ciblée ;
- la construction et l'équipement d'infrastructures sanitaires;
- le renforcement du Programme Elargi de Vaccination de routine ;
- la mise aux normes des plateaux techniques des structures sanitaires ;
- le renforcement des capacités du personnel de santé.

➤ **Loisirs, culture et culte**

Le secteur loisirs, culture et culte enregistrera une dotation de 51,3 milliards en 2014, 57,5 milliards en 2015 et 84,3 milliards en 2016. Cette hausse continue servira à financer les activités ci- après :

- la promotion des arts et de la culture à travers la réhabilitation du palais de la culture, la construction et l'équipement du CTA de Bingerville ;
- la réhabilitation, la construction et la gestion des infrastructures sportives, (la construction du siège de l'Office National des Sports (ONS), la réhabilitation de stades;
- le soutien du Gouvernement à l'organisation de pèlerinage dans les lieux saints pour les chrétiens et musulmans.

➤ **Enseignement**

Les dotations du secteur de l'Enseignement/formation en 2014 se chiffrent à 775,1 milliards. Elles augmenteront à 882,2 milliards en 2015 puis à 945,6 milliards en 2016.

Ces niveaux élevés du budget consacré à l'enseignement (24,3% en moyenne sur la période) s'inscrivent dans l'ambition du Gouvernement de mettre à disposition des populations, un système éducatif performant et de renforcer la qualité de l'enseignement supérieur. Ces efforts consentis par l'Etat sur la période viseront par ailleurs à adapter l'enseignement technique et la formation professionnelle aux besoins de l'économie.

Les dotations prévues sur la période permettront donc de mettre en œuvre les interventions prioritaires en matière d'enseignement. Ce sont :

- la construction de 36 000 salles de classes dans le primaire et le préscolaire;
- la construction de 99 lycées et collèges;
- la construction de 10 établissements de l'enseignement technique dont 2 dédiés aux filles;
- la construction de cinq nouvelles universités (Daloa, Korhogo, Man, Bondoukou et San Pedro);
- la Réhabilitation des cités universitaires (Cocody, Abobo-Adjamé, Bouaké, Korhogo et Daloa) et des CROU;
- la construction de huit (08) Lycées Professionnels et du Lycée Hôtelier de Yamoussoukro;
- l'acquisition de manuels scolaires et l'équipement en mallettes pédagogiques des EPP;
- la réhabilitation et l'équipement des structures de formation professionnelle.

➤ **Protection sociale**

Sur la période 2014-2016, les dotations accordées dans le cadre des actions de protection sociale s'élèveront à 25,3 milliards en 2014, 43,8 milliards en 2015 et 36,9 milliards en 2016.

Cette évolution atteste de l'attention particulière que le Gouvernement accorde à la protection sociale à travers son engagement à mettre en œuvre des politiques et mesures en faveur de la population vulnérable.

Les principales opérations concerneront les projets prioritaires suivants :

- la couverture maladie universelle;
- la construction, la réhabilitation et l'équipement des centres sociaux ;
- l'appui à la promotion du genre, de la femme et de la famille ;

- la construction, la réhabilitation et l'équipement des structures d'éveil/éducation et d'action sociale;
- l'élaboration de la stratégie nationale de protection sociale;
- l'appui aux actions de lutte contre l'exploitation des enfants.

IV. RISQUES SUR LES FINANCES PUBLIQUES

La programmation budgétaire se fait sur la base d'hypothèses qui comportent généralement des risques dont l'identification permettrait de réduire la probabilité de leur survenance.

Ces risques concernent aussi bien la mobilisation des ressources que l'exécution des dépenses.

IV.1 RISQUES SUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES

IV.1.1 Risques sur la mobilisation des ressources intérieures

La réalisation des objectifs tels que définis nécessitera d'accroître les ressources intérieures qui reposent essentiellement sur les recettes fiscales et les emprunts sur les marchés monétaires et financiers.

IV.1.1.1 Risques sur le recouvrement des recettes fiscales

Les risques sur le recouvrement des recettes fiscales portent notamment sur :

- **les aléas climatiques** : les prévisions des revenus tirées du café et du cacao (le Droit Unique de Sortie et les droits d'enregistrement) sont fortement dépendant des volumes de production attendus. Ainsi, en cas de forte baisse des volumes de production par rapport aux prévisions due aux problèmes climatiques (faible pluviométrie), la réalisation des objectifs de recettes serait compromise et entamerait l'exécution des dépenses y afférents.
- **la fluctuation des prix** des produits agricoles, miniers et énergétiques : Contrairement à certains produits stratégiques pour lesquels le Gouvernement dispose de moyen de contrôle, il n'a aucune maîtrise du prix des produits agricoles de façon générale ainsi que des produits miniers et énergétiques (café, cacao, or, pétrole). Ainsi, toute fluctuation des cours mondiaux constituerait un risque majeur pour la réalisation des prévisions de ressources adossées sur ces produits pétroliers.
- **l'augmentation des dépenses fiscales** : les mesures d'exonération fiscale en cours de gestion notamment sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée et les Taxes à l'importation sur les marchandises générales, engendrent un manque à gagner considérable sur les recettes fiscales. Ces exemptions qui échappent le plus souvent au contrôle fiscal ont un effet cliquet et sont difficiles à atténuer.

- **l'instabilité sociopolitique** : d'une manière générale, les crises sociopolitiques réduisent la légitimité de l'impôt, encouragent la fraude et l'évasion fiscale, créent la perte du civisme fiscal et la désorganisation du système fiscal, affaiblissent la base fiscale, entraînent l'inefficacité de l'administration fiscale et rendent difficile la collecte de l'impôt. Elles constituent ainsi un risque énorme de recouvrement de recettes.

IV.1.1.2 Risques sur la mobilisation des ressources des marchés financiers

En tant que marché primaire, le marché financier permet de lever du capital et de transformer directement l'épargne des ménages en ressources longues pour les collectivités publiques. Le marché financier contribue ainsi au financement de l'économie à travers les actions et obligations proposées aux investisseurs par appel public à l'épargne (les fonds levés sur les marchés de l'UEMOA en 2011 et 2012 pour soutenir le budget s'élèvent à 1 069,2 milliards). Un faible niveau de l'épargne sous régionale et le manque de diversification d'instruments de collectes pourrait réduire les ressources escomptées.

IV.1.2. Risques sur la mobilisation des ressources extérieures

IV.1.2.1 Risques liés à la mobilisation du financement identifié lors du Groupe Consultatif

La stratégie du PND est basée en partie sur les concours attendus de la table ronde des bailleurs. Ces concours sont soumis à des conditionnalités dont le non respect constitue un risque pour le financement des investissements.

En effet, l'appui budgétaire en général est considéré, comme une reconnaissance implicite du fait que l'orientation politique générale et la gouvernance sont en bonne voie. Cet appui est fourni lorsqu'il peut être établi avec certitude que l'aide sera utilisée dans le respect des valeurs et objectifs souscrits et que le pays s'engage à œuvrer au respect des normes internationales. Lorsque l'engagement du pays vis-à-vis des valeurs fondamentales se détériore de manière significative, l'appui budgétaire peut être immédiatement suspendu.

IV.1.2.2 Risque lié aux procédures de décaissement

Certes des efforts pour la recherche de l'efficacité de l'aide sont faits, mais les procédures de décaissement des ressources externes demeurent pesantes. Ces procédures qui diffèrent d'un bailleur à un autre, constitue dans beaucoup de cas un frein à la mobilisation des ressources. La création d'un cadre institutionnel pour coordonner les décaissements de ces ressources devrait contribuer à circonscrire ce risque.

IV.2 RISQUES LIÉS A L'EXECUTION DES DEPENSES PUBLIQUES

L'exécution des dépenses peut également être soumise à des risques. Le principal risque au niveau de l'exécution des dépenses est la faiblesse de la capacité d'absorption des dépenses d'investissement et la prise en compte de contraintes non prévues, qui font dévier le budget de son objectif.

IV.2.1 Risques liés à la capacité d'absorption des dépenses d'investissement

Les grands axes de développement fixés dans le PND sont déclinés sous forme de projets d'investissement dans le PIP. La mise en œuvre de ces projets devrait permettre l'atteinte des objectifs du PND. Ainsi, une faible capacité d'absorption des crédits budgétaires des projets rendrait difficile l'atteinte des objectifs de développement fixés par l'Etat. En outre, cette faible exécution entraverait la mobilisation des concours extérieurs au titre des projets cofinancés.

La faible absorption des crédits d'investissement est due entre autres à :

- la non maîtrise des procédures d'exécution des dépenses publiques, notamment la procédure de passation des marchés ;
- les tensions de trésorerie entraînant le non paiement des décomptes émis et ralentissant l'exécution du projet par les prestataires ;
- certains dysfonctionnements de l'applicatif d'exécution des dépenses publiques, situation plus prononcée en région ;
- l'insolvabilité de certains prestataires incapables parfois de démarrer l'exécution des projets pour lesquels ils sont désignés comme attributaires.

IV.2.2 Risques liés à la survenance d'évènements imprévisibles

La programmation budgétaire est également exposée à des risques qui pourraient provenir d'événements naturels et/ou d'événements liés à la notion de force majeure. Le Gouvernement se trouve, dans ces cas, obligé d'y faire face. Il pourrait s'agir notamment d'inondations, de maladies épidémiques, d'incendies, de manifestations populaires suivies de casses, d'événements similaires au déversement des déchets toxiques. Le Gouvernement pour y faire face et de façon urgente (en cas de manque de crédits pour divers et imprévus) est dans l'obligation d'opérer des ajustements budgétaires qui pourraient engendrer l'abandon de certaines dépenses prioritaires.

IV.2.3 Risques liés à la prise en compte des revendications sociales

Les revendications sociales pour l'amélioration des revenus des travailleurs du secteur public sont récurrentes ces dernières années. La satisfaction de celles-ci concourt au relèvement du niveau de la masse salariale, affectant ainsi, la capacité de l'Etat à faire face aux dépenses d'investissement. Avec l'adoption et la publication de la nouvelle stratégie de maîtrise de la masse salariale, ce risque pourrait s'amenuiser.

IV.2.4 Risques liés au prolongement des projets d'investissement dans le temps

La rareté des ressources budgétaires, qui constitue la principale contrainte de la Loi de Finance, peut entraîner le prolongement de certains projets dans le temps, eu égard à l'impossibilité pour l'Etat de prendre en compte l'entièreté de la dotation prévue. Ce prolongement pourrait induire un risque de révision des coûts suite à l'inflation, l'impossibilité de faire face à de nombreuses actions non achevées durant la gestion précédente pour cause de clôture budgétaire et la non atteinte de l'objectif escompté à terme.

CONCLUSION

La poursuite des efforts de modernisation de sa gestion financière orientée, conformément aux directives de l’UEMOA, vers une gestion axée sur les résultats a conduit le Gouvernement à élaborer ce Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuel (DPBEP).

Ce document présente la traduction chiffrée des orientations stratégiques du gouvernement sur les trois prochaines années.

A travers cette programmation triennale de ses dépenses, le Gouvernement poursuit la relance de la croissance économique tirée par des investissements publics massifs visant à assurer une bonne exécution des dépenses publiques et à améliorer les conditions de vie des populations.

L’atteinte des objectifs assignés requiert une approche participative et consensuelle de tous les intervenants au processus budgétaire.

Toutefois, pour en tirer les bénéfices attendus, l’adoption d’un cadre juridique et légal approprié pour sa mise en œuvre et la capacité de l’administration à gérer le changement notamment sur la mise en œuvre des réformes des finances publiques constitue les défis que doit relever le Gouvernement pour l’émergence de la Côte d’Ivoire à l’horizon 2020.

SOURCES STATISTIQUES

1. Cadrage budgétaire 2014-2016
2. Plan National de Développement 2012-2015
3. Communications en Conseil des Ministres relatives à l'exécution du budget des années 2011, 2012 et 2013
4. Cadre de Dépenses à Moyen termes des Ministres sous CDMT gestion 2013.
5. Programme d'Investissement Publics 2013-2014
6. Projet de Budget 2014
7. Cadrage macroéconomique 2014-2016

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Ressources du budget de l'Etat 2011-2013	58
Annexe 2 : Dépenses du budget de l'Etat 2011-2013	59
Annexe 3 : Evolution des ressources budgétaires 2014-2016	60
Annexe 4 : Evolution des dépenses budgétaires 2014-2016	61
Annexe 5: Récapitulatif des allocations fonctionnelles des dépenses.....	62

Annexe 1 : Ressources du budget de l'Etat 2011-2013

en milliard FCFA	2011		2012			2013	
	Real	Budget	Real	Budget initial	Budget modifié	Budget initial	Budget modifié
Ressources du Budget	3141,3	3050,5	3379,2	3160,2	3240,1	3814,6	3883,8
Ressources Intérieures	2315,1	2086,3	2766,1	2505,8	2603,3	3110,9	3156,1
Recettes fiscales	1478,2	1216,3	2083,3	1853,8	1934,3	2280,1	2240,5
Recettes non fiscales	45,6	33,0	97,8	42,0	84,1	62,4	100,5
FIMR	4,1	10,0	10,0	10,0	10,0	8,4	8,4
Recettes Exceptionnelles (gains de change)	6,2						
Avances PETROCI	22,5	22,4					
Titres Publics	758,5	804,6	575,0	600,0	575,0	760,0	806,7
Ressources Extérieures	826,2	964,2	613,1	654,4	636,9	703,7	727,7
Appuis budgétaires	495,6	437,3	132,4	166,0	157,4	253,3	262,2
Rééchelonnement, différés, annulation de dette	248,6	54,0	348,6	315,3	348,6		
Crédits adossés à l'allocation de DTS	22,7	20,1					
Dons-Projets	21,9	18,7	51,7	42,2	42,2	147,7	135,6
Dons-Programmes	11,0	5,8	10,0	10,0	10,0		
Emprunts Projets	26,4	67,8	70,4	78,7	78,7	302,7	329,9
Financements à rechercher		360,5		42,2			

Source : MEF/DGBF

Annexe 2 : Dépenses du budget de l'Etat 2011-2013

en milliard FCFA	2011		2012			2013	
	Real	Budget 2011	Real	Budget initial	Budget modifié	Budget initial	Budget modifié
Dépenses du Budget	3077,5	3050,5	3331,8	3160,2	3240,1	3814,6	3883,8
Dépenses Ordinaires hors crise	1373.8	1376.3	1755.8	1602.4	1676.1	1754.1	1714.7
Personnel	719.9	727.3	934.7	918.8	940.4	1038.9	1039.1
Subventions et Transferts	320.0	306.6	410.9	302.1	331.2	328.6	286.5
Abonnement	45.1	46.3	47.2	47.2	47.2	48.1	48.1
Autres dépenses de fonctionnement	288.8	296.1	363.0	334.3	357.3	330.8	307.4
Dépenses liées à la crise	75.4	85.0	64.0	55.5	63.4	7.6	33.6
Dépenses d'investissement	315.7	297.7	663.6	620.2	662.4	1018.6	1142.8
Intérieur	267.3	215.2	541.5	499.3	541.5	568.2	677.4
Extérieur	48.3	82.5	122.1	120.9	120.9	450.4	465.4
Dons-Proiets	21.9	18.7	51.7	42.2	42.2	147.7	135.6
Prêts-Proiets	26.4	63.8	70.4	78.7	78.7	302.7	329.9
Comptes spéciaux						8.4	8.4
Service dette publique	1312.6	1291.5	848.4	882.1	838.2	1025.9	984.3
Intérieur	929.7	914.2	365.2	421.7	355.2	759.5	725.2
Extérieur	383,0	377,3	483,2	460,4	483,0	266,4	259,1

Source : MEF/DGBF

Annexe 3 : Evolution des ressources budgétaires 2014-2016

RESSOURCES	Loi de Finances Rectificative 2013	Projet de Budget 2014	Projection	
			2015	2016
RECETTES FISCALES	2 240,5	2 520,2	2 799,9	3 116,8
AUTRES RESSOURCES INTERIEURES	100,5	106,9	106,5	105,1
EMPRUNTS SUR MARCHES MONETAIRE ET FINANCIER	806,7	810,0	903,8	1 000,9
RESSOURCES EXTERIEURES	727,7	802,8	747,2	692,6
- Appuis budgétaires	262,2	266,0	147,6	131,2
Dont AFD (C2D)	98,4	147,6	147,6	131,2
- Financement extérieur des projets	465,4	536,8	599,6	561,4
Emprunts-projets	329,9	306,5	379,3	310,4
Dons-projets	135,6	230,3	220,3	251,0
FINANCEMENT A RECHERCHER (perspective d'appuis budgétaires)			107,5	87,1
RECETTES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	8,4	8,4	8,4	8,4
TOTAL RESSOURCES BUDGETAIRES	3 883,8	4 248,3	4 673,3	5 011,0

Annexe 4 : Evolution des dépenses budgétaires 2014-2016

DEPENSES	Loi de Finances Rectificative 2013	Projet de Budget 2014	Projection	
			2015	2016
SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	984,3	1 047,8	1 077,5	1 107,4
- Intérieure	725,2	722,0	703,4	721,3
- Extérieure	259,1	325,9	374,1	386,1
DEPENSES ORDINAIRES	1 742,3	1 933,2	2 079,3	2 219,4
- Personnel (y/c charges patronales)	1 039,1	1 186,2	1 319,7	1 417,4
- Abonnement	48,1	49,1	50,1	51,1
- Autres dépenses ordinaires	655,0	697,9	709,5	750,9
Subventions et transferts	286,5	325,9	309,9	314,5
Autres dépenses de fonctionnement	368,5	372,1	399,6	436,4
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 148,8	1 258,8	1 508,1	1 675,8
- Trésor	683,4	722,0	908,5	1 114,4
Dont Projets C2D	98,4	147,6	147,6	131,2
- Financement extérieur des projets	465,4	536,8	599,6	561,4
Emprunts-projets	329,9	306,5	379,3	310,4
Dons-projets	135,6	230,3	220,3	251,0
DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR (FIMR)	8,4	8,4	8,4	8,4
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	3 883,8	4 248,3	4 673,3	5 011,0

Annexe 5: Récapitulatif des allocations fonctionnelles des dépenses

(montant en millions FCFA)	2013	2014		2015		2016	
	Valeur	Valeur	variation	Valeur	variation	Valeur	variation
Services généraux des administrations publiques	1 850 042,6	2 026 288,5	9,5%	1 951 538,5	-3,7%	2 029 412,3	4,0%
dont dette Publique	984 262,7	1 047 848,3	6,5%	1 077 491,4	2,8%	1 107 447,0	2,8%
Défense	208 294,8	224 536,5	7,8%	221 211,9	-1,5%	248 682,1	12,4%
Ordre et sécurité publics	45 177,5	59 454,4	31,6%	76 724,7	29,0%	80 623,2	5,1%
Affaires économiques	386 804,7	413 887,1	7,0%	691 544,9	67,1%	805 179,4	16,4%
Protection de l'environnement	48 505,4	49 431,9	1,9%	66 163,2	33,8%	61 329,4	-7,3%
Logement et équipements collectifs	353 953,4	377 499,5	6,7%	426 587,6	13,0%	451 092,5	5,7%
Santé	190 089,3	245 481,9	29,1%	233 288,0	-5,0%	243 566,5	4,4%
Loisirs, culture et culte	46 564,7	51 329,1	10,2%	57 521,9	12,1%	84 281,6	46,5%
Enseignement	729 376,6	775 055,6	6,3%	882 224,5	13,8%	945 562,5	7,2%
Protection sociale	24 955,7	25 292,9	1,4%	43 784,0	73,1%	36 993,5	-15,5%
Reserve de programmation					22 688,0		24 253,7
TOTAL	3 883 764,8	4 248 257,6	9,4%	4 673 277,2	10,0%	5 010 976,6	7,2%

Source : Données du Cadrage Budgétaire 2014-2016